ASSOCIATION DES HISTORIENS CONTEMPORANEISTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Bulletin d'information n 23

Octobre 2001

(pdf reconstitué en 2019 par Claire Lemercier sur la base de fichiers rtf de Noëlle Dauphin)

SOMMAIRE

• Composition du bureau p. 2
• Le mot de la présidente p. 3

• **Conférence de la matinée du 18 novembre 2000** :
- Intervention de Claude-Isabelle Brelot p. 7
-Débat p. 20

• Liste des contemporanéistes en poste dans les universités françaises pendant l'année universitaire 2001-2002 p. 33

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION

(depuis l'Assemblée générale du 27 novembre 1998)

BOURDELAIS Patrice (CNRS-EHESS)

BOZO Frédéric (Nantes)

BRUNET Jean-Paul (ENS Ulm), Vice-président

DAUPHIN Noëlle (Orléans), Responsable du *Bulletin*

DELMAS Bruno (École des Chartes)

DU RÉAU Elisabeth (Paris III), Présidente

EL GAMMAL Jean (Nancy II), Secrétaire général

ENCREVÉ André (Paris XII), Vice-président

FORCADE Olivier (ESM Saint-Cyr)

GIRAULT Jacques (Paris XIII)

GUILLAUME Pierre (Bordeaux III), Président honoraire

LACHAISE Bernard (Bordeaux III)

LEYMARIE Michel (Lille III)

LUC Jean-Noël (Paris IV)

MANIGAND Christine (Le Mans), Trésorière

PETITEAU Natalie (Avignon)

PREVOTAT Jacques (Lille El)

REY Marie-Pierre (Paris I)

S ALY Pierre (Paris I), Responsable de *l' Annuaire*

SIRINELLI Jean-François (BEP Paris), Président honoraire

Le mot de la présidente

Chers amis,

Ce deuxième bulletin comporte le texte de F intervention de Claude Isabelle Brelot à notre précédente réunion qui n'avait pu paraître au printemps, et la liste mise à jour par Pierre Saly avec les informations reçues des Universités sur les enseignants d'Histoire contemporaine en poste à cette rentrée.

Vous trouverez aussi les indications concernant la prochaine réunion de l'Association le samedi 24 novembre. Cette année la séance de l'Assemblée générale comportera le renouvellement du Bureau et débutera à 9 h 15 précises. Nous comptons sur votre présence. L'Assemblée générale sera suivie, après une brève pause, d'un débat sur les questions d'actualité concernant l'enseignement et la recherche.

Vous avez dû recevoir les informations ministérielles concernant la « *Construction de l'espace européen de renseignement supérieur* » et annonçant des réformes qui pourraient toucher l'organisation actuelle de la maîtrise et du DEA. Il est souhaitable que les historiens suivent de près ce dossier.

Je vous propose donc un débat sur ce sujet qui sera introduit par l'intervention de quelques experts, dont Madame Suzy Halimi (présidente du Comité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du Conseil de l'Europe).

A l'issue de ce débat qui s'élargira aux autres questions qui nous concernent, sont conviés à déjeuner tous ceux qui le souhaitent[1].

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, je me réjouis de vous retrouver le 24 novembre et vous prie de croire à mon souvenir le meilleur.

La présidente, Elisabeth du Réau

1 Veuillez faire connaître au plus tard au début de la séance votre éventuelle participation (menu autour de 120 F) ou mieux encore téléphoner à ce sujet à Christine Manigand -Tél.: 01 45 56 11 84.

Assemblée Générale

Programme de la séance du samedi 24 novembre
9, rue Malher 75004 Paris

Assemblée générale :

- 9h 15 Rapport moral
- 10h 30 Rapport financier
  Renouvellement du bureau

Débat sur les questions d'actualité :

- 10h 45 « *La construction de l'espace européen de renseignement supérieur* »
  avec Madame Suzy Halimi
  (présidente du Comité Supérieur de F Enseignement et de la Recherche du Conseil de l'Europe .)

  Modérateur : Elisabeth du Réau
  Chaire Jean Monnet d'Histoire contemporaine .

  Questions diverses. Clôture vers 12h 30.

CONFERENCE
DE LA MATINÉE
DU 18 NOVEMBRE 2000

INTERVENTION DE
CLAUDE-ISABELLE BRELOT

Je suis venue vous présenter le département scientifique des sciences humaines et des humanités que je dirige à la Mission scientifique universitaire (MSU). Cette Mission, créée en juillet 1998, a été dirigée par Maurice Garden jusqu'en juillet 2000. Elle l'est maintenant par Jean-François Mêla, professeur de mathématique à Paris 13 et ancien président de cet établissement. La création de cette mission, transversale entre la Direction de la recherche (ministère de la Recherche) et la Direction des enseignements supérieurs (ministère de l'Education nationale), manifeste clairement l'importance reconnue à la recherche universitaire. Après évaluation, elle alloue les moyens de cette recherche avec les campagnes de contractualisation des universités et l'attribution des allocations de recherche et des primes d'encadrement doctoral et de recherche. Son travail est fondé sur la collaboration entre sept départements scientifiques et les bureaux de la sous-direction de la recherche universitaire, dirigée par Anne Giami, adjointe de J.F. Mêla. Ces bureaux sont ceux de la contractualisation, des allocations de recherche, des formations doctorales, des écoles normales supérieures et des écoles françaises à l'étranger. Quant aux sept départements scientifiques, vous en connaissez le principe : on n'administre pas la recherche uniquement par énarque interposé ; les scientifiques ont là leur place. C'est ce qui justifie le statut des directeurs scientifiques, professeurs d'Université qui retournent tous les vendredis dans leur laboratoire et dans leur université et qui poursuivent ainsi leur activité d'enseignement et de recherche. Il faut bien reconnaître qu'à la lumière de l'expérience, cette organisation est profondément salutaire, même si elle est source de fatigue. Des sept départements scientifiques, le *département des sciences humaines et humanités* porte le n° 6, le septième étant celui des sciences sociales - sociologie, anthropologie, préhistoire, ethnologie - et des sciences économiques et de gestion et des sciences juridiques. Le directeur de ce département est Roger Frydman, professeur de sciences économiques à Paris 10-Nanterre.

L'organigramme étant balayé, **comment fonctionne un département scientifique** ? Comment fonctionne celui des sciences humaines ? Il travaille en cavalerie légère parce qu'il est nécessaire d'avoir sur l'ensemble des sciences humaines un regard unifié. En effet le département des sciences humaines est le plus nombreux : il a en charge vingt-et-une sections du CNU - linguistique (7), littératures anciennes (8), littérature française (9), littérature comparée (10), langues et civilisations anglaise, allemande, slave (11,12 et 13), langues et civilisations romanes (14), autres langues et civilisations, dites rares (15), psychologie (16), philosophie (17) esthétique et arts (18), histoire ancienne et médiévale (21), 22e section, qui vous est familière, géographie et l'aménagement (23 et 24). sciences de l'information et de la communication (71), histoire des sciences (72), langues et littératures régionales (73), sciences des activités physiques et sportives (STAPS, 74), théologie (75). La parcellisation historique du savoir, produit de l'histoire, est absolument éclatante à travers l'énumération que je viens de vous infliger. La question suivante se pose donc : fait-on de la politique disciplinaire, au cas par cas, vingt-et-une fois et parallèlement, ou essaie-t-on de faire autre chose, c'est-à-dire d'avoir une vision globale ? Dans mon département scientifique, il n'y a donc que trois scientifiques : un directeur scientifique, votre humble servante, un directeur adjoint, que j'ai voulu recruter très systématiquement, depuis 1999, dans le secteur des langues et civilisations étrangères, nombreux mais à faible identité scientifique, un coordonnateur scientifique [l]. Mon directeur adjoint est depuis le début d'octobre de cette année, Alet Valero, professeur de langues et civilisation espagnole à l'université de Clermont-Ferrand 2 [w]. Quelle est la fonction d'un coordonnateur ? Il coordonne l'action des différents départements scientifiques entre eux, car Maurice Garden n'a pas voulu entre ses départements scientifiques ni entre ses directeurs scientifiques des relations de rivalité, les priorités scientifiques étant assez claires pour éviter tout marchandage entre eux. De surcroît, beaucoup d'écoles doctorales sont à cheval sur les départements 6 et 7, entre les sciences humaines et les sciences sociales, et beaucoup de programmes pluriformations engagent

1. Patrick Brazart, spécialiste de l'éloquence révolutionnaire, maître de conférences de littérature française à Paris 8 (1999 et 2000), puis Françoise Parot, maître de conférences en psychologie à Paris 5 (2000-2001).
2. A Toulouse 2 depuis le 1er février 2001.
3. Quatre depuis février 2001, le second directeur adjoint étant Jean-Paul Olive, professeur de musique à Paris 8.

ces deux départements scientifiques. Quelques interférences existent également avec le 5e département - biologie, médecine et santé - pour la psychologie et les STAPS. Le coordonnateur coordonne encore l'action du département scientifique avec les bureaux et instruit les dossiers. Si j'ai précisé ces fonctions, c'est que parfois on mésinterprète le rôle du coordonnateur ou de la coordinatrice. On présuppose que derrière cette fonction il y a de l'expertise scientifique. De l'expertise, il n'en fait pas du tout,... pas plus que moi. Aux côtés des scientifiques du département, il y a trois administratifs, dont un à mi-temps, pour les seconder dans le travail quotidien[4] : une secrétaire, Josiane Del Rio, l'ancienne secrétaire de Maurice Garden, Galliane Bouchet à temps plein, Martine Ganot à mi-temps, qui assurent le suivi administratif des opérations d'expertise.

Dans cet organigramme, il n'y a plus de consultants disciplinaires. Il n'y a pas de « madame psychologie » ou de « monsieur psychologie » ni de « monsieur ou de madame philosophie ». Ce fut l'un des grands changements introduits en janvier 1998. Si j'éprouve encore le besoin, au terme de presque trois années de fonction, de le rappeler devant vous, c'est parce que très souvent la disparition de cette fonction est ignorée. Dans l'organisation précédente, il existait en effet des fonctions de consultant disciplinaire qui, pour notre discipline, ont été assumées par Jean-Pierre Chaline. Ce mode de fonctionnement a été remis en cause pour accentuer le rôle de l'expertise scientifique dans l'activité de la Direction de la recherche. C'est pour ouvrir l'expertise scientifique qu'il y a eu suppression des consultants, sans que d'ailleurs cela ne mette en cause ceux qui ont fort bien assumé ces fonctions. La réforme de l'expertise a ainsi été fondatrice dans l'action de la Mission scientifique universitaire. L'expertise revêt dorénavant trois caractères : anonyme, elle est légère, postale et plurielle. Elle n'implique aucun déplacement sur place, contrairement à ce qui se pratique au CNRS. On envoie un dossier à un expert et il réagit dans les semaines qui suivent. Mais les dossiers ne partent pas dans une seule direction, ils sont nécessairement adressés à deux experts et, si les deux expertises ne rendent pas le même jugement, on sollicite un 3eme expert, voire un 4e, de manière à élargir le plus possible le regard porté sur un dossier, sur une école doctorale, sur une équipe de recherche ou sur une demande de crédit pour un colloque.

4. Ce sont actuellement : Josiane Del Rio et Mélissa Rousseau, qui assurent alternativement îe secrétariat ; Martine Ganot (actions spécifiques, colloques, aires culturelles et coopération internationale ; Geneviève Dutheil (contractualisation des universités (équipes, PPF, écoles doctorales, DEA et allocations de recherche).

Comment choisissons-nous les experts ? Plusieurs critères se conjuguent ; notoriété et compétence scientifiques d'abord, bien sûr, mais aussi rigueur et honnêteté intellectuelle. Reste qu'on ne fait jamais expertiser un dossier par un collègue qui appartient à la vague de contractualisation en cours. *Grosso-modo*, un glissement se produit donc chaque année dans la liste des experts en fonction de la vague de contractualisation. Par exemple, cette année, il va de soi qu'on ne fait pas expertiser Paris 3 par un collègue de Paris 8, ni Paris 10 par Paris 4, et ainsi de suite ; par conséquent, c'est la province qui expertise Paris et Paris la province. Ainsi la liste des experts demeure ouverte, avec des glissements annuels selon les besoins de la contractualisation. Les experts de la vague B ne sont pas ceux de la vague C et ainsi de suite. Elle est extrêmement fournie, selon l'idée que tout professeur des universités est capable d'expertiser un dossier et dans la conviction que la qualité de la recherche universitaire fait de cette hypothèse une réalité. C'est l'hypothèse fondamentale et on ne peut pas cependant radicaliser trop les choses. Elle compte quelque 600 experts pour mon département scientifique. C'est donc dans ce vivier de collègues reconnus, relevant des universités, mais aussi du CNRS et des grands organismes, que nous puisons en fonction de la thématique du dossier d'une équipe de recherche, en fonction aussi de la liste de ceux qui la composent, de manière à éviter réseaux d'amitié ou solidarités corporatistes. La liste des experts est publiée sur le site web de la Direction de la recherche, après autorisation écrite des intéressés ; il s'agit des experts des équipes, des écoles doctorales, du jury des primes d'encadrement doctoral et de recherche et de celui des allocations de recherche. Quant aux équipes associées au CNRS, depuis janvier 1998, on ne procède pas à une autre expertise que celle qui est conduite par les instances du CNRS. Ce qui implique évidemment échanges et concertation entre le département SHS du CNRS et le mien.

Au terme de cette présentation, j'ai envie de lancer une boutade : le Ministère, c'est vous, quand il s'agit du jugement scientifique ! En aucune manière ce n'est ni Alet Valero, ni moi ni ma coordonnatrice qui jugeons. Le ministère, ce sont les experts qui façonnent son jugement. Quelle est donc la fonction du département scientifique, s'il n'expertise pas ? Il met sur pied l'expertise et l'organise dans la plus grande transparence. C'est pourquoi je juge utile de vous présenter le fonctionnement de mon département scientifique ce matin. Nous organisons l'expertise, nous la mettons en œuvre, et nous passons du jugement scientifique des experts à la décision de contractualiser une équipe, de la refuser ou de la mettre en navette, quand les expertises sont contradictoires. Au terme de quoi, nous avons en effet la décision financière, c'est-à-dire que nous concertons et décidons le financement des équipes, des

écoles doctorales et ainsi de suite. J'en aurai terminé quand j'aurai dit que nous procédons de la même manière pour les autres campagnes d'attribution : contractualisation des universités, dotations en allocations de recherche, préparée par la délibération d'un jury, attribution des primes d'encadrement doctoral et de recherche, et tout le reste, au coup par coup, y compris les actions spécifiques, quand vous nous alertez en nous demandant de vous donner un coup de main pour un colloque,

Tout cela pour dire qu'en définitive nous n'expertisons rien au département scientifique. La Direction de la recherche met en œuvre des priorités qui sont celles de la politique du ministre, ainsi que des actions volontaristes qui sont de sa compétence et que finance le FNS (Fonds national de la science). Le rôle des ministères n'est pas de se substituer à l'initiative des universités, établissements autonomes, faut-il le rappeler. Ce que nous souhaitons, l'utopie vers laquelle nous sommes tendus, c'est que les universités prennent vraiment en charge leur politique scientifique, leurs choix, et ce qui vaut pour les universités vaut aussi pour les écoles doctorales - et c'est bien un des points essentiels de la réforme des écoles doctorales que la construction, l'identité scientifique des écoles doctorales, chaque fois que ces écoles doctorales ont réaménagé un DEA pour en faire une vraie filière de formation au sein de l'école doctorale, ou chaque fois que les écoles doctorales proposent des axes prioritaires pour l'attribution des allocations de recherche, après audition des candidats classés par leur DEA.

Avec la réforme des écoles doctorales que nous avons bouclée à l'automne 1999 et dans le premier semestre 2000, j'aurai évoqué le deuxième grand chantier ouvert par la MSU. En tout cas, pour ce qui est de moi, je pense que la MSU a mené à bien deux tâches jusqu'à présent : la réforme de l'expertise et celle des écoles doctorales.

Venons en maintenant à la façon dont un département scientifique peut mettre en œuvre la **priorité aux sciences humaines et sociales** donnée en janvier 1998 par le ministère d'alors, Claude Allègre, au moment où il a reconstitué une Direction de la recherche. Cette priorité a été matérialisée par plusieurs mesures, notamment pour les allocations de recherche qui en 1998 ont été augmentées de 100 -50 pour les sciences sociales juridiques et économiques, 50 pour les sciences humaines et sociales. Cette augmentation a été poursuivie en 2000, avec plus 100 de nouveau, mais pour l'ensemble des différents départements scientifiques, entre lesquels les sciences de la vie étaient devenues la priorité n° 1 de la politique ministérielle. En 2000, qu'en est-il donc des priorités ? Les sciences de la vie sont devenues la priorité nationale dans le contexte que vous connaissez comme citoyens. Vous avez entendu

Madame Berger, directrice générale du CNRS, dire que l'une de ses deux priorités, à côté de l'ouverture pluridisciplinaire, était la création d'un septième département, celui des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les sciences humaines et sociales viennent donc en troisième position.

Comment traduire, comment mettre en œuvre cette priorité attribuée, donnée, reconnue aux sciences humaines et sociales ? Au-delà de la question des allocations de recherche, sur laquelle on reviendra certainement avec vos questions, vous savez qu'au printemps de 1998 a été mis sur pied un Conseil national de développement des sciences humaines et sociales, conseil présidé par Alain Supiot qui a eu en charge la réflexion sur le pilotage des sciences humaines et sociales. Le Conseil national de développement des sciences humaines et sociales étant séparé du Conseil national de la science, différentes sensibilités se sont exprimées pour ou contre cette séparation, le traitement séparé étant parfois interprété comme un indice de moindre intérêt ou de mépris pour les sciences humaines et sociales. Ce n'était cependant pas la volonté initiale du ministre que de reconnaître une moindre importance aux sciences humaines et sociales. Le conseil Supiot a publié ses rapports, qui attestent une véritable réflexion de fond, par exemple sur des questions comme celle-là : que signifie l'avancement de la connaissance dans le domaine des sciences humaines et sociales ? qu'est ce qu'une découverte en sciences humaines et sociales ? En quoi cette notion est-elle différente en littérature comparée et en archéologie ? Et pourquoi le mode de fonctionnement des sciences humaines et sociales n'est-il pas celui des physiciens ou celui des biologistes ?

Au Conseil national de développement des sciences humaines et sociales, comme à la Mission scientifique et universitaire, une conviction fondamentale a guidé le pilotage de la priorité sciences humaines et sociales : la mutualisation des moyens, qui a été mise en œuvre pour tenter de pondérer, d'équilibrer l'héritage historique des 21 sections CNU auxquelles s'ajoutent d'ailleurs les sections CNU des sciences sociales, économiques et juridiques. Les sciences humaines sont particulièrement sous-administrées, qu'il s'agisse des écoles doctorales ou qu'il s'agisse des équipes, quand elles ne sont pas associées au CNRS. Je ne sais pas à quel résultat aboutira ce rappel argumenté pour la campagne des emplois 2001, mais c'est certainement un de nos très grands soucis : donner aux sciences humaines et sociales les moyens d'un fonctionnement qui fasse que les collègues que vous êtes, les universitaires que nous sommes ne soient pas condamnés à cumuler des fonctions administratives, celle d'un DE A, celle d'une équipe de recherche, la présidence d'une commission de spécialistes avec la responsabilité d'une école doctorale.

Il faut à la fois répartir les tâches, les responsabilités administratives. Mais, on ne peut le faire que si on s'appuie sur quelques postes IATOS de gestion des choses et d'organisation des moyens matériels du travail. En l'état actuel, le plus bel instrument de mutualisation des moyens matériels des sciences humaines est celui qui a bénéficié de toutes les priorités ; le réseau des Maisons des sciences de l'Homme. Depuis 1999, le Fond national de la science, reconstitué par Claude Allègre, finance les actions concertées incitatives, et vous connaissez dans leur statut d'action concerté incitative (A.C.I.) plusieurs grands programmes transversaux : la Direction de la recherche abrite aussi les bureaux des directeurs de programme - programme *Cognitique* (Catherine Fuchs, linguiste), programme auquel est rattaché le programme *Ecole* (Michèle Kail, directeur de recherche au CNRS), programme *Travail* (François Gaudu), programme *Ville* (Francis Godard).

L'A.C.I. Maisons des sciences de l'homme (M.S.H.) a été mise sur pied, sous la conduite de Maurice Garden. Elle a bénéficié d'une coordination parfaite entre la Mission scientifique universitaire, la direction SHS du CNRS et les conseillers du Directeur de la recherche Vincent Courtillot, Robert Ilbert, Antoine Lyon-Caen[5]. On a vraiment travaillé la main dans la main, de manière extrêmement intéressante, pour essayer de donner aux Maisons des sciences de l'Homme le moyen de fonctionner en réseau entre elles et pour conforter le fonctionnement en réseau des équipes fédérées dans une logique de site au sein de chaque Maison. Le budget 2000 est, indépendamment des contrats de pian État-Régions, donc d'U3M, de 20 millions de francs pour onze établissements. La MSH Paris a gardé une position particulière en raison de son antériorité historique et de son statut de fondation. Si l'A.C.L Maisons des sciences de l'Homme laisse un certain nombre d'entre vous sur leur faim, parce que toutes les villes universitaires n'ont pas leur Maison des sciences de l'homme, vous savez qu'il en est déjà plusieurs qui sont inscrites dans la première phase des contrats de plan État-Région (2001 à 2003) : la MSH Paris-Nord, entre Paris 8 et Paris 13 ; la M.I.S.H.A, maison inter-universitaire des sciences de l'Homme de Strasbourg, qui rassemble donc les trois universités de Strasbourg et l'université de Haute-Alsace Mulhouse ; une autre maison inter-universitaire, celle de la région Nord-Pas-de-Calais, à Lille ; d'autres projets encore, à Montpellier, Dijon, Nice, etc..

5. Auprès de l'actuel Directeur de la recherche, madame Kety Scwartz, les conseillers pour les sciences humaines et sociales sont Pierre-Cyril Hautcœur, professeur d'économie à Orléans, et Alain Peyraube, directeur de recherche au CNRS .

Que signifie la mise en réseau et, par delà les financements, quels sont les objectifs ? La possibilité, et c'est tout l'intérêt de la formalisation du réseau, la possibilité de mettre dans ce réseau des moyens supplémentaires, des moyens en personnel IATOS, des moyens en hommes, de façon à changer d'échelle. Pour certains projets, quand il s'agit du secteur des sciences de l'homme, se pose toujours un problème de masse critique, en hommes mais aussi en financements. Si le réseau a été mis sur pied - ce qui représente un très gros effort de formalisation juridique et administrative et un coût financier non négligeable -, l'objectif est de mettre des moyens en ressources humaines, de réaliser là ce qu'on ne peut pas vraiment faire ailleurs ou ce qu'on a beaucoup de mal à faire, c'est-à-dire inviter des enseignants-chercheurs, des post-doc et des doctorants, pratiquer l'échange de post-doc, mettre également des postes de chercheurs et de personnels IATOS. Tout cela est absolument fondamental : c'est cela la raison d'être du réseau, indépendamment de l'objectif scientifique énoncé tout à l'heure, c'est-à-dire le fonctionnement en réseau des MSH entre elles et des équipes fédérées au sein de chacune des MSH.

Le cas de figure des MSH n'est pas très différent de celui des cinq Ecoles françaises à l'étranger qui relèvent de mon département scientifique. Bien sûr, devant les contemporanéistes, leur évocation ne suscite pas l'intérêt massif qui est celui des archéologues ou celui des médiévistes. Cependant, par certains côtés, les Ecoles françaises à l'étranger ont la même fonction que celles du MSH. Ce sont des têtes de réseau au contact des universités de Rome, de Madrid, d'Athènes, du Caire. Ce sont des têtes de réseau dont la vocation essentielle, dont la raison d'être est de mettre en œuvre et de faire tourner des programmes de recherche ou des actions de formation, car ce sont aussi des lieux de formation - les Écoles elles aussi relèvent des deux ministères - ; l'essentiel est que, depuis les écoles françaises à l'étranger, soient vraiment pilotés des programmes, dans un fonctionnement en réseau avec des équipes de recherche et des écoles doctorales des universités françaises. Et c'est pourquoi la vocation est la même.

Dans la mise en œuvre des priorités des sciences humaines, il faut faire une place aussi aux écoles doctorales. La valorisation du potentiel scientifique que représente une école doctorale, que représentent les jeunes chercheurs que sont les doctorants est évidemment absolument fondamentale. Ces écoles doctorales - vous en parlerez sûrement dans la discussion - posent le problème du nombre des allocations de recherche de mon département scientifique. Pour ne pas vous fatiguer par un trop long exposé, voilà donc les lignes principales de l'action de mon département scientifique, en liaison avec les autres départements scientifiques au sein de la Mission scientifique universitaire. En

somme, c'est un pilotage globalisant pour l'ensemble du secteur des sciences humaines. Je ne vous ai parlé jusqu'à présent d'aucune priorité qui serait allouée à l'histoire des sciences plutôt qu'à l'histoire économique ou à des équilibrages de ce genre-là. Ces rééquilibrages, nous les faisons bien davantage à la faveur de la contractualisation d'une équipe, d'une *école* doctorale, d'une université. Telle est la logique de la Mission scientifique universitaire, institution de proximité pour les établissements universitaires.

Venons en donc maintenant aux équipes et aux écoles doctorales qui relèvent de ce département scientifique. Il n'est pas forcément facile de dresser **un état des lieux.** En fait, il y a plusieurs angles d'approche. Le plus éclairant explique les priorités de la politique ministérielle. Quelle est l'équipe de recherche idéale ? Peut-on la définir ? L'équipe idéale, c'est sûrement celle dans laquelle travailleraient à l'avancement d'un même programme et dans une proximité constante, au quotidien, à la fois des enseignants-chercheurs des universités -c'est la vocation de l'université- mais aussi des chercheurs des grands organismes de recherche - et il n'y a pas que le CNRS, il y a aussi l'IRD, il y a aussi l'INRA. Et n'oublions pas qu'une des formes de coopération scientifique, qui peut se traduire par un statut d'équipe associé, est matérialisée par les équipes relevant à la fois du ministère de la Culture et d'une Université, cette forme de mixité existant plus pour l'archéologie et les arts que pour l'étude du monde contemporain. Mais c'est sûrement un front sur lequel il convient de travailler. Donc, c'est une équipe mixte, qui connaît le brassage des statuts de ceux qui sont chercheurs à temps plein, à la française, et de ceux qui ont embrassé le statut universitaire, dans le très fort souci, toujours présent, d'une mobilité : les uns, les chercheurs CNRS, vers les universités, et les autres, les enseignants-chercheurs, des universités vers les grands organismes. Vous savez que la mobilité des chercheurs du CNRS vers les universités a été mise en œuvre depuis 1998, Elle existe peut-être aussi déjà dans les faits, tout bonnement, chaque fois qu'un directeur de recherche dirige une thèse au sein d'une école doctorale et chaque fois qu'il prend une charge de cours. C'est ainsi qu'une équipe de recherche atteint la masse critique pour avancer un programme - quelque chose d'un peu différent de la réalisation d'un colloque à l'année - et la capacité d'écoute et d'encadrement des étudiants de thèse et de DEA - depuis la réforme des écoles doctorales, l'année de DEA est l'année un de la thèse, suivie par les trois années que vous connaissez.

Cette utopie de l'équipe idéale a son importance. Où est en effet le seuil critique pour une équipe de recherche, pour une école doctorale en sciences humaines ? On me pose souvent la question. Je réponds toujours, en me drapant dans ma dignité de sciences humaines, que je ne fais rien « au chiffre » et qu'à

la limite, une équipe de recherche m'intéresse même si elle compte seulement trois collègues qui travaillent réellement et qui encadrent réellement quelques doctorants. Je lui porte la même attention qu' à celle qui rassemble 43 chercheurs dont 22 non publiants ou publiant sur d'autres sujets que le programme de recherche et la thématique de l'équipe, ce qui demeure une situation courante. Mais les données déclaratives qui remontent vers la MSU des équipes et des écoles doctorales manquent parfois de rigueur, ce qui a freiné la publication de la base de données des indicateurs de la recherche, pas toujours facile à caler, mais dont Maurice Garden avait rêvé. Il est parti en retraite sans avoir pu le faire : si on avait publié les chiffres déclaratifs des enseignants-chercheurs et des chercheurs dans les équipes de DS6 et DS7, on serait arrivé à des nombres supérieurs à ceux des salariés du CNRS et de la Direction des personnels ... : quelque part, il y a des doubles ou triples appartenances et certains collègues sont considérés comme les correspondants privilégiés d'un réseau virtuel ou informel auquel travaille de fait telle ou telle équipe de recherche. Finalement, l'inachèvement de la formalisation des équipes demeure. Mais, dorénavant, il est vrai, les données déclaratives, jusqu'à présent entrées sans correction possible dans la base de données relative aux équipes, sont corrigées par les départements scientifiques.

Tout à l'heure, j'ai évoqué un autre problème absolument fondamental pour notre secteur scientifique : la notion même de l'avancement de la recherche. Qu'est-ce qu'une découverte en sciences humaines et sociales ? C'est un vrai problème, et vous avez tous une réponse plus ou moins personnelle à cette question-là, comme j'en ai une. C'est cependant une des vraies difficultés sur lesquelles butte la légitimité de nos disciplines. C'est aussi certainement une des raisons pour lesquelles le colloque est tellement important - ou en tout cas statistiquement important- pour ce secteur scientifique parce qu'il est un moyen privilégié pour se réapproprier l'apport des générations antérieures, le retravailler et le reformuler, et que cela est une façon de faire avancer la connaissance, ou en tout cas de la rendre à nouveau transmissible à des générations suivantes de chercheurs.

Un autre problème est celui de **la pluridisciplinarité**. Dans la base de données des équipes qui travaillent à des thématiques historiques, deux sous-ensembles se dégagent : les équipes qui sont tout entières 22^{e} section et celles où l'histoire est invisible mais présente. Ces dernières sont pluridisciplinaires parce que c'est la façon de travailler de Paris 8 ou bien parce que c'est une contrainte absolue à La Rochelle, à Dunkerque, en Bretagne-Sud. La pluridisciplinarité est-elle le moteur de la priorité reconnue aux sciences humaines et sociales ? La réalité institutionnelle des maisons des sciences de

L’ Homme la matérialise. Mais je crois que nous vivons une époque de repli disciplinaire, de frilosité disciplinaire ; la communauté universitaire a d'ailleurs bien des excuses de se comporter de la sorte, avec l'énorme effort et le très grand pas en avant qu'elle a accomplis dans le domaine de la formation doctorale. Nous avons effectivement reconstitué un vivier de doctorants et de jeunes docteurs de grande qualité depuis la réforme de la thèse, en 1984. Cela a impliqué beaucoup de travail, beaucoup d'efforts concentrés d'une manière obscure. Bien souvent, il n'y a que nos étudiants qui en jugent, mais ils sont sans doute d'excellents juges. C'est là ce qui a tant focalisé les énergies des uns et des autres sur des positions plutôt disciplinaires. À cela s'ajoute aussi l'effort, non moins important, que tout un chacun tente pour formaliser une équipe, pour la faire vivre, pour mettre en œuvre des lieux de publication et pour tirer vers le haut les presses universitaires.

Actuellement, la pluridisciplinarité n'est sans doute pas vraiment le moteur principal de l'évolution des disciplines, et cela vaut plus pour l'histoire que pour la littérature. Tout un chacun lit autre chose que l'œuvre de ses collègues, que l'œuvre des historiens, et reconstitue autour de sa propre œuvre, autour de la formation de ses doctorants, une démarche pluridisciplinaire. Mais cette pluridisciplinarité se fait à l'échelle individuelle, à travers le prisme des lectures, des goûts et des compétences de chacun, et non à l'échelle collective. Va-t-on beaucoup avancer ainsi ? Je n'en suis pas absolument sûre. Les doctorants, si on veut leur transmettre, leur apprendre la pluridisciplinarité, on les fait lire ; mais le mieux est encore de les immerger dans une situation de confrontation directe avec des ethnologues, avec des sociologues et avec des juristes, et c'est parce qu'on ne le fait pas qu'on n'avance pas. Ce n'est pas à nous à leur donner une espèce de savoir-faire pluridisciplinaire. Je me pose donc vraiment le problème d'un nouveau départ, de la création d'équipes vraiment pluridisciplinaires, non point par les thématiques, mais par leur composition. Prenons l'exemple de l'histoire des représentations : combien y a-t-il de littéraires dans les équipes qui travaillent à cette histoire ? L'absence des littéraires se solde par la faiblesse des méthodes et les doctorants manquent d'un fil conducteur. Mais ce ne sont pas les ministères, et certainement pas la MSU, qui vont piloter de l'extérieur la pluridisciplinarité du secteur des sciences humaines. À vous déjouer, il n'y a pas de substitution possible !

Reste à examiner la question des échelles. On dit qu'il faut que les équipes de sciences humaines - on le dit plus au CNRS qu'à la Mission - doivent acquérir plus de visibilité dans le paysage institutionnel et que, par conséquent, il faut les regrouper. Voilà qui est est plus facile à dire qu'à faire parce que, de toute manière, on bute aussi souvent sur des problèmes de personne, sur la

question dramatique de la reproduction de la haine universitaire de génération en génération. Mais il y aussi des terres vierges de l'histoire, des sujets neufs dans le domaine de la recherche. Là se pose effectivement un problème d'échelle. Il y a bien des avancées de la recherche historique qui ne peuvent plus se faire à l'échelle individuelle, qu'il n'est plus possible de réaliser pour un universitaire dans la durée de sa vie professionnelle, même si autour de lui il a d'excellents élèves comme doctorants. Quelle est l'échelle des vraies enquêtes que requiert la nouveauté de telle ou telle thématique, la nouveauté de tel ou tel front pionnier de la recherche ? L'enquête des trois mille familles demeure inachevée simplement parce qu'entre l'INED, l'INRA, un certain nombre d'universités et la Mission scientifique universitaire, il s'est révélé impossible de mutualiser et de conclure. Résultat dramatique pour les dix-neuviémistes et les vingtiémistes, en dépit de l'extrême bonne volonté des uns et des autres et de l'importance des financements.

Enfin, puisque je l'ai préparé, je vous le livre un aperçu des **indicateurs-recherche**. Il représente 30 %, un petit tiers, de l'ensemble du personnel des enseignants-chercheurs des universités. Le financement par tête de la recherche inspire une conclusion plutôt positive : si l'on prend en compte non seulement les crédits des équipes et des écoles doctorales, mais aussi les sommes allouées aux programmes pluri-formations, aux MSH et aux Écoles françaises à l'étranger, la dotation moyenne par enseignant-chercheur ou par chercheur s'élève à 11.316 F pour les sciences humaines, alors que pour l'ensemble des départements scientifiques elle est de 31.024 F. Un progrès a été accompli, qui montre le bénéfice des investissements qui passent par les lieux mutualisés de recherche, notamment les MSH mais aussi les programmes pluri-formations. Bref, dans mon département scientifique, 600 équipes de recherche universitaire dépendent uniquement de la MSU, c'est-à-dire 32 % des équipes, au nombre de 1.877 au total. Ce nombre est en harmonie avec la proportion des enseignants chercheurs présents dans les équipes reconnues : 12.212 sur 40.811, c'est-à-dire 30 %. Les chercheurs des grands organismes, donc essentiellement du CNRS, sont 2.175, soit 15 % de leur corps. Ce chiffre souligne la faiblesse du taux d'association au CNRS dans le secteur des sciences humaines. Les équipes associées au CNRS sont 239, c'est-à-dire 19 % des équipes associées. À côté de ces équipes mixtes subsistent cinq unités de recherche propres au CNRS, soit 4 % des UPR subsistants. Quant aux écoles doctorales rattachées à mon département scientifique, elles sont 80 sur 330, avec 326 DEA sur 1 270. Les allocations de recherche en sciences humaines -438, plus les allocations couplées des normaliens -, représentent en 1999 12 % de l'ensemble, contre 18 % des thèses soutenues (1.903). Une note d'optimisme relatif s'impose à la lecture du ratio entre les allocations de recherche et les premières inscriptions en thèse : il est passé de 22 % en 1992 à 31 % en 2000. Il est bien certain que c'est dans le moyen terme que s'observent les changements, des débuts de la DRED à l'actuelle Mission scientifique universitaire. C'est en 10 ou 15 ans qu'on voit le rééquilibrage en faveur des sciences humaines et sociales, même au niveau des allocations de recherche. Il reste à y travailler encore, de façon à ce que ne nous soient plus reprochés le grand nombre des abandons en cours de thèse et la durée effective de la thèse, supérieure à quatre ans même pour les allocataires : une réflexion sur les sujets de thèse, sur l'efficacité de l'encadrement doctoral, sur la thèse comme formation permanente des enseignants du secondaire est à Tordre du jour.

DÉBAT

Elisabeth du Réau : Je vous remercie beaucoup. Je crois que vous nous avez livré là une radiographie ; on peut presque parler là d'une analyse spectrale de la situation de l'université française, dans le domaine qui est le vôtre. Je crois qu'étant donné la fluctuation des structures, au fond nous avions un peu de mal à savoir exactement dans quel cadre nous étions, puisque je crois que vous-même, il y a quelque temps encore, vous attendiez d'avoir un organigramme plus précis. J'ai été heureuse de constater qu'il y avait quand même une brochure qui récapitulait l'organisation générale.

Claude Isabelle Brelot : Vous ne l'avez pas eue ?

Elisabeth du Réau *:* Non, bien que je sois directeur d'école doctorale. Non, je n'ai jamais rien eu, mais je ne suis pas vice-présidente du conseil scientifique. Franchement, je crois que ce n'est pas arrivé, en tout cas à tous les directeurs d'école doctorale.

Claude Isabelle Brelot *i* Le carton présentant la MSU en quatre pages a été diffusé par le canal des présidences des universités. Vous pouvez encore vous le procurer auprès du service de la recherche de votre établissement ou en nous demandant une photocopie. Je n'oublierai pas que certains d'entre vous ne connaissaient pas le document et je dirai à Jean-François Mêla qu'une nouvelle version serait bien utile.

Elisabeth du Réau : Vous nous avez présenté les avancées, les pesanteurs donc les contraintes. Je pense que bien des questions vont être posées sur votre exposé. D'ailleurs, vous les avez suscitées par un certain nombre de réflexions tout à fait intéressantes, puisque vous n'avez pas pratiqué la langue de bois en évoquant un certain nombre de problèmes. J'appelle donc bien sûr ces questions, sachant que nous pouvons, je pense, débattre de tous ces sujets jusque vers 12h 15. Ensuite à 12h 15, il faudra peut être envisager de s'occuper de la question des annuaires, tandis que Madame Manigand est toujours là pour recueillir les chèques si nécessaires. Donc on va prendre deux ou trois questions et puis on va essayer de les regrouper.

? : Une question très brève, ce que Madame vient de nous exposer, y aurait-il le moyen de l'avoir sous une forme ou une autre ?

Elisabeth du Réau : Peut-être, cher ami. Nous avons quand même enregistré une partie du débat. Accepterez-vous de relire cette version et de présenter un papier qui pourrait paraître dans notre bulletin ?

Claude-Isabelle Brelot : Bien sûr.

Pierre Saly : Notre association vient de publier un annuaire des enseignants-chercheurs et chercheurs en histoire contemporaine. Par ailleurs, il a un vaste projet d'un annuaire des centres de recherche en histoire contemporaine. Ma question est : est-ce que parmi les chercheurs qui sont recensés par votre département de la MSU, il est possible d'identifier ceux qui consacrent, uniquement ou principalement, leurs efforts à l'histoire contemporaine, car j'entends bien qu'il y a des gros problèmes de pluridisciplinarité, et ma question est la même pour les 839 équipes au total qui dépendent de votre section ? Est-il possible d'identifier celles qui consacrent, principalement pour une partie, leurs activités à l'histoire contemporaine ? De façon à ce que nous puissions avancer dans la confection de cet annuaire des centres de recherche qui est pour nous une des tâches principales des années à venir..

Claude-Isabelle Brelot : Très volontiers, il est fort utile que cet instrument de travail soit au service de la communauté universitaire. Il convient de procéder à une extraction de la base de données des équipes d'histoire dans les 600 équipes d'accueil ou jeunes équipes de la MSU et dans les 239 équipes associées au CNRS pour les sciences humaines. On entre dans la base de données SIREDO 2 les sections CNU et les mots-clés que vous introduisez vous-même quand vous rédigez votre dossier. On a mis sur pied une arborescence simple qui permet de faire l'extraction sans aucun problème. L'ensemble est accessible sur le site web de la Direction de la recherche, d'ailleurs, comme l'organigramme que j'ai résumé en commençant et comme la liste des experts,

Jean-Paul Brunet : Vous avez évoqué dans votre exposé le problème des allocations couplées entre les ENS et les écoles doctorales. Je voudrais savoir s'il y a une politique formalisée ou sous-jacente du ministère, puisque, jusqu'au départ du précédent ministre, il nous avait semblé - je parle de nous, enseignants dans les écoles normales supérieures -, que le ministère tendait à réduire d'année en année, comme une peau de chagrin, les allocations distribuées aux

élèves des écoles normales supérieures pour les redistribuer en faveur des écoles doctorales, alors depuis le départ du ministre sus-nommé, il semble qu'un certain apaisement ait été enclenché. Est-ce qu'on peut envisager l'avenir avec une certaine forme de sérénité ou est-ce que cet équilibre est encore instable ?

Elisabeth du Réau : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les allocations de recherche ?

? : On a ce problème-là à Paris 1. La commission de spécialistes a voté une motion dénonçant justement la pratique des ministères qui nous impose, au détriment de nos allocataires de recherche, qui font des doctorats sous la direction des enseignants de Paris 1, des AMN provenant d'écoles normales supérieures qui ne font pas de doctorat avec des enseignants de Paris 1 et qu'on ne connaît pas. C'est exactement la position inverse de monsieur Jean-Paul Brunet. Vous voyez pourquoi, parce que moi je suis à Paris 1 et monsieur Brunet est dans une école normale,

Elisabeth du Réau : Autre question sur les allocations de recherche éventuellement ?

? : Question en rapport avec la thèse, puisque Madame a mentionné la durée officielle de la thèse. On nous a dit une année de DEA qui est la première année de la thèse plus les trois ans. Est-ce que cette durée est considérée comme étant la durée normale, souhaitable et souhaitée pour les sciences humaines, sachant que dans la pratique cela n'est presque jamais le cas pour les thèses qui sont soutenues et qu'on considère comme bonnes ?

Claude-Isabelle Brelot : La durée de la thèse est de quatre ans. Certains normaliens savent très bien allonger d'un, deux voire trois années. Qu'est-ce qu'on demande à un thésard ? C'est le vrai problème. La thèse est un exercice par lequel le doctorant donne la preuve de sa maîtrise du métier d'historien et de sa capacité à conduire une problématique dans un champ historiographique. Pour atteindre ces deux objectifs, est-il utile d'y consacrer huit ans ? Reste le problème des doctorants qui font leur thèse parallèlement à leur travail de professeur agrégé dans l'enseignement secondaire. C'est un problème posé depuis longtemps. Dans les statistiques de l'OST, dans les modalités de financement de la thèse, les salaires des agrégés et des certifiés sont considérés comme des flux financiers irriguant les doctorants : *il* y a là un problème

technique. Autre problème technique, le statut des enseignants du secondaire : quel est le rôle de la thèse dans la formation continue du personnel de renseignement secondaire ? Bien sûr, la thèse est la meilleure des formations continues. Il y a un autre problème sous-jacent, qui est le vôtre : c'est l'attitude des commissions de spécialistes par rapport aux candidats à une maîtrise de conférence qui n'ont ni le CAPES, ni l'agrégation et qui ont fait une très bonne thèse. Quant à la définition des sujets de thèse, elle est aussi l'affaire de la communauté scientifique.

Les allocations de recherche, pour Monsieur Brunet. A été validée sous le ministère Allègre une augmentation de 25 allocations couplées en direction des écoles normales supérieures. Il est bien certain que la régulation des flux des allocations couplées est un problème complexe. L'école normale supérieure de la rue d'Ulm avait, je crois, cette année, une cinquantaine de candidats de plus que l'année précédente. Il y a là un problème de lissage de l'action administrative dans sa traduction budgétaire. Le problème de fond, sur le sort des normaliens, est double. D'une part, je crois que personne n'a mis en cause le dispositif courant qui fait que les normaliens comme les autres doctorants conduisent leur travail de thèse dans le cadre d'une école doctorale en ayant un directeur de thèse dans cette école doctorale, tout en bénéficiant par ailleurs de l'encadrement de haute qualité de l'école normale supérieure. Je crois que ce dispositif-là est fondamental sur le plan scientifique parce qu'il introduit de la synergie entre les écoles doctorales, donc entre le tissu universitaire, d'une part, et les écoles normales supérieures d'autre part. Nous avons tous plus ou moins fait cette expérience-là : la présence d'un normalien dans une école doctorale et dans une équipe de recherche, c'est une chance exceptionnelle pour l'un comme pour les autres. Pour l'un, parce qu'il découvre la réalité universitaire au quotidien et qu'à 25 ans, c'est intéressant, surtout quand on se destine à l'enseignement supérieur ; pour les autres, c'est l'apport extérieur qui est fondamental. Si les écoles doctorales sont de site, il est important qu'entre ces sites, les personnes circulent, doctorants et enseignants. Et pourquoi un étudiant sorti d'un DEA de Paris 1 n'irait-il pas faire sa thèse dans l'UMR de Bordeaux 3 qui est par excellence le lieu de formation où il faut l'envoyer ? Parfois il y a des étudiants qui déclarent un intérêt pour un sujet de thèse pour lequel aucun enseignant n'est vraiment un spécialiste. Que fait-on ? On l'envoie aux collègues qui pourront mieux le diriger. Est-ce que ce sont les étudiants qui font la politique de l'école doctorale en imposant leur sujet, même s'il n'intéresse personne dans l'école doctorale et si personne n'y travaille ? Non, les écoles doctorales ne sont pas gouvernées par la capacité d'initiative intellectuelle des étudiants. Que les écoles doctorales soient

configurées autour de l'étudiant, cela ne veut pas dire qu'ils choisissent leur sujet de façon entièrement subjective. Pour revenir à la question initiale, le dispositif doit évoluer vers le rapprochement, en toute souplesse des écoles normales supérieures et des écoles doctorales. Il est important qu'il y ait un accord entre tel professeur de l'école normale supérieure et celui qui est le directeur de thèse, si c'est une école doctorale provinciale qui finalement est retenue. Je crois à la nécessaire communication, même téléphonique. Le problème, dans certaines universités, c'est l'arrivée massive de plusieurs normaliens qui n'ont pas leur directeur de thèse dans l'établissement. C'est là que le dialogue est utile. Il serait raisonnable, par-delà les compétences hautement reconnues des uns et des autres, d'arriver à des équilibres entre les différentes écoles doctorales. Il y a un équilibre Paris-Province, quand il s'agit des allocations couplées. Effectivement, le département scientifique - ce sont les écoles qui expertisent les dossiers du premier tour comme du deuxième tour et cette nouveauté a été un élément d'apaisement dans les conflits de 1999 et 2000 - garde un regard sur la ventilation entre le vœu 1 et le vœu 2 des normaliens, donc en fait sur les équilibres Paris-Province. Les écoles doctorales ne peuvent pas fonctionner à deux vitesses : Paris-Province. C'est ma réflexion fondamentale sur le sujet.

? : Pourquoi vous n'envoyez pas précisément les normaliens en province pour trouver un enseignement plus digne ?

Claude-Isabelle Brelot : Nous les envoyons en province sans déshabiller les universités de Paris. Je n'ai pas eu communication de la motion de la commission de spécialistes de Paris 1. Par contre, il m'est arrivé au début de l'année universitaire une lettre co-signée d'un certain nombre de collègues et amis de Paris 1 qui protestaient contre la diminution du nombre des allocations couplées. Je leur ai répondu en rappelant que cette diminution n'était pas prouvée puisqu'en 2000 il y a eu augmentation de 25.

Marie-Pierre Rey : Oui, j'ai l'impression qu'il y a quand même un petit dysfonctionnement dans ce système. J'entends bien que l'équilibre est nécessaire entre Paris et Province, mais le problème auquel on est confronté en tant que directeur potentiel c'est que, parfois, on entend les étudiants dire : j'ai plus de chance d'avoir une allocation en province que si je demande Paris. Alors qu'en fait, on s'efforce par les écoles doctorales ou les DEÀ de fabriquer certains spécialistes de questions spécifiques dont on ne voit pas comment ils vont pouvoir s'intégrer à une école doctorale en province. Donc, je trouve

qu'on privilégie cette notion d'équilibre. Dans les faits, on peut ne pas pouvoir accueillir des doctorants dans son université et on risque de les perdre. Donc ça me paraît quand même parfois être un problème, cette perte des étudiants qui sont contraints de s'expatrier dans un sens ou dans l'autre, mais au détriment de leur spécificité de recherche.

Annick Foucrier (Paris 13) : Je n'ai peut-être rien compris, c'est possible, mais les chiffres que j'ai notés, ce sont les allocations de recherche à 438, les thèses soutenues à environ 1.903. Il y a quand même toute une frange - me semble-t-il, extrêmement importante de doctorants qui sont dans les lycées dans les collèges et qui font leur thèse dans des conditions très difficiles. Personnellement, je suis extrêmement choquée de voir qu'on ne parle que des normaliens qui sont quand même des privilégiés — il faut le dire. Alors que fait-on pour les autres, pour les encourager à faire des thèses, quand ils en ont évidemment les moyens ? Est-ce qu'on leur fait par exemple des décharges de service ou quelque chose qui puisse les aider ? C'est peut-être là le vrai problème à aborder. Effectivement, on ne peut pas faire une thèse dans ces conditions-là en trois ans. Moi, j'ai mis huit ans parce que j'étais professeur en lycée quand j'ai fait ma thèse.

Elisabeth du Réau : C'est un réel problème. Y-a t'il encore d'autres questions sur ce sujet ? Ensuite madame Breiot répondra aux différentes questions qui concernent les allocations couplées et les autres.

Jean-Claude Caron *:* Je ne parle pas de ma fac, parce que je viens d'y arriver depuis septembre ; mon expérience est beaucoup trop courte pour avoir une idée un peu plus précise. Mais sur la mobilité souhaitable des thésards, dont parle Claude-Isabelle Breiot, après tout, on n'est pas obligé de faire une thèse là où on habite et c'est très rare, c'est vrai ; mais dans certains cas lorsque vous avez des étudiants par exemple qui ont 25 ans et plus, qui ont passé des concours, qui ont commencé à enseigner, qui sont insérés dans une vie familiale, professionnelle et qui viennent vous voir, c'est un petit peu difficile de leur dire : « écoutez, je ne suis pas tout à fait le spécialiste, mais je connais tel collègue qui à Strasbourg, à Rennes ou à Lille pourrait vous encadrer », Même avec les moyens télématiques et informatiques de communication, ça relève un petit peu de l'utopie, parce que, on y croit ou on n'y croit pas, le contact humain, personnel, face à face, reste quand même un élément qui me semble important dans la direction de thèse. Deuxième point : vu la réforme des écoles doctorales en général telles qu'elles existent, il me semble qu'il y a une

concurrence ouverte entre certaines facs et d'autres où on cherche parfois aussi un petit peu à faire du chiffre. On fait du chiffre, comme la police fait du chiffre, pour prouver que ça marche bien. Alors, on inscrit en DEA, on inscrit en thèse. Je ne dis pas que c'est une mauvaise chose, je dis simplement qu'il y a une concurrence qui s'est établie et qu'on a peut-être tendance maintenant aussi à privilégier le quantitatif sur le qualitatif. Mais peut-être certains collègues vont-ils protester en disant : « comment, absolument pas, on ne prend que des étudiants parfaitement aptes ».

Claude-Isabelle Brelot *i* Nous ne prenons tous que d'excellents étudiants en thèse. Il y a 66.000 doctorants dans nos écoles doctorales pour un nombre de thèses soutenues qui est pour la totalité des départements scientifiques de 10.000. Cette statistique prouve que parfois nous manions la langue de bois. En tout cas, il y a des dysfonctionnements. Tout à l'heure, j'ai dit que je ne faisais rien « au chiffre ». Si je l'ai dit comme je l'ai dit, c'était avec l'intention d'anticiper sur la réponse que je suis en train de vous faire. En effet, ce n'est pas la peine de faire « au chiffre » en matière de formation doctorale. Il n'y a qu'un résultat, qui est l'objet de l'expertise scientifique : c'est la qualité de la thèse et le rapport entre le nombre des diplômes de DEA délivrés, le nombre des thèses inscrites et le nombre des thèses soutenues. Vous savez bien qu'au moment de la réforme des écoles doctorales, j'ai toujours précisé entre parenthèses le nombre des diplômes de DEA délivrés et le nombre des thèses soutenues à l'année, précisément parce que c'est ce rapport qui donne un point de repère pour juger du sérieux de l'inscription en thèse. Est-ce qu'il s'agit de formation continue à quinze ans, par accord entre le directeur de thèse et l'étudiant ? Pourquoi pas, mais que ce soit dit et que ce soit clair. Quant à la mobilité des doctorants, comment fait-on circuler les doctorants ? selon le principe de la co-direction de thèse. Si vous envoyez à un collègue à 400 kilomètres un étudiant que vous avez suivi tout au long de sa scolarité, que vous avez aidé à forger son sujet de thèse, qui n'est pas tout à fait votre domaine de compétence, pourquoi ne pas établir au niveau informel une co-direction ? Tout le monde y gagnera. Nous avons tous trop de travail. L'étudiant aura deux tuteurs-directeurs au lieu d'un et il se trouvera dans une école doctorale où peut-être il ira plus vite.
Quant au problème posé par Madame Foucrier (Paris 13), ce n'est pas moi qui ai parlé des normaliens, qui ne sont pas le centre du dispositif de la formation doctorale. Cependant, la logique va dans le sens du rassemblement et de la fluidité : dans un même vivier des normaliens et des autres doctorants. Si cette fluidité souhaitée et souhaitable n'est pas forcément réalisable à l'horizon

2000 ou à l'horizon 2001, elle reste toutefois l'objectif scientifique véritable. Que les normaliens soient des enfants gâtés, peut-être ; il y en a sans doute ailleurs. Que ce soit une galère de faire une thèse en six ans en étant professeur agrégé dans un collège, je le sais, tous mes docteurs sont passés par cette école ; elle forme des caractères autant que des intelligences,

Madame Foucrier : Ce n'est pas vraiment comme cela que ça se passe. Il faudrait que les commissions de spécialistes acceptent des candidats qui n'ont pas l'agrégation, donc qui par principe ne sont pas passés dans le lycée. Personnellement, je suis extrêmement favorable à ce que ceux qui enseignent dans l'enseignement supérieur soient d'abord passés par l'enseignement secondaire mais je ne suis pas sûre que ce soit ce qui se fait réellement.

Claude-Isabelle Brelot : Je vais vous dire ce que j'en pense. Je ne dirais jamais que c'est facile de faire sa thèse, je n'ai jamais dit qu'on pouvait faire une thèse en étant agrégé en collège en quatre ans. Le problème, c'est peut-être la réforme du concours d'agrégation. Rappelez-vous en 1894, le diplôme d'études supérieures a été rendu obligatoire entre la licence et l'agrégation. Où étaient soutenus les diplômes d'études supérieures sinon devant le jury d'agrégation ? Pourquoi est-ce que je vous réponds comme cela ? L'identité des civilisationistes, niée par les spécialistes de la langue anglaise en lie section, niée par les historiens qui ne les qualifient pas en vingt-deuxième section, découle exclusivement de l'épreuve de civilisation à l'agrégation.

Elisabeth du Réau : Je voudrais dire à quel point j'ai adhéré à ce que vous avez dit sur la notion de pluridisciplinarité. En effet, j'avais été extrêmement frappée d'entendre lors d'une des réunions à laquelle j'assistais comme vice-présidente du CEVU, organisée par Madame Demichel, où elle a introduit clairement cette idée, qu'il faudrait évoluer, non seulement dans le cadre de la recherche mais de façon plus générale dans l'organisation de nos enseignements, vers la possibilité de développer l'enseignement d'une autre discipline. Nous le savons déjà, comme des historiens, puisque souvent nous travaillons avec des géographes. Mais hormis ce mariage possible pour nos disciplines, vous savez très bien qu'à part certains cas très limités - notamment pour certains historiens qui travaillent dans le cadre de langues étrangères appliquées - qu'au fond malgré tout cette pluridisciplinarité est extrêmement difficile. Or Madame Demichel a laissé entendre que dans la campagne d'habilitation - on est en train de négocier notre contrat - il y avait une possibilité plus grande de créer des filières bi-disciplinaires. Ce n'est pas complètement

nouveau puisque depuis très longtemps, par exemple, existait le droit associé à des langues. Mais en ce qui concerne nos disciplines, on commence maintenant davantage à associer par exemple l'allemand et l'histoire, l'allemand et une autre langue, l'allemand et l'économie etc.. Parfois, on a vu quand même des réflexes un petit peu frileux face à cette situation qui inquiétait beaucoup justement les spécialistes. Je crois que là c'est peut-être aussi mon expérience européenne qui nous amène à penser que d'ores et déjà nous devons quand même nous placer dans une perspective où il y aura des recrutements européens et où nous donnons aux facultés des étudiants qui viennent nous voir de l'étranger, qui souhaitent travailler dans nos secteurs et qui sont extrêmement étonnés quand ils arrivent dans des formations extrêmement mono-disciplinaire. S'agissant d'un secteur que je connais bien qui est les études européennes, ils sont très étonnés de voir que pour réussir finalement à avoir une formation assez large, notamment dans le domaine des sciences humaines, puisque c'est un point intéressant - dans le domaine juridique et économique, il y a déjà des mariages de fait - il leur faut finalement dans bien des cas suivre des cours dans un certain nombre de composantes et cela devient finalement irréalisable. Je crois que cette idée d'ouverture au moins vers la bi-disciplinarité sinon, dans certains cas, vers la pluridiscipiinarité est quelque chose d'intéressant, S'adressant au domaine de la recherche, qui est le domaine privilégié aujourd'hui, je dois dire, qu'ayant eu la possibilité de créer une *école* doctorale justement pluridisciplinaire, à quel point nos étudiants, ceux qui arrivent, puisque c'est tout neuf, cette année dès la rentrée nous disent : mais nous sommes heureux de venir dans une école doctorale où, à côté de l'histoire assez traditionnelle, il y a des sciences politiques, il y a du droit, il y a également des professeurs qui travaillent en langues et civilisations étrangères. Cela nous donne une richesse véritablement considérable. Je dois dire qu'il y a quelques années peut-être cette école doctorale n'aurait pas été acceptée. Il y a donc quand même des éléments novateurs que je crois qu'il faut saluer. Je pense que s'il y a encore de la frilosité -j'espère que je parle ici à des collègues qui comprennent cet aspect-là - il y a dans cette recherche un des aspects intéressants de la novation que nous voyons actuellement.

Jean-Marc Delaunay (Paris 3) : D'abord, ça serait presque une question diverse qui s'adresse au bureau, et ensuite une question qui s'adresse à madame Brelot. D'abord la question à vous madame Brelot : quels ont été vos contacts européens pour la formation depuis 1998 et la réflexion de la MSU ? Avez-vous eu des contacts avec d'autres pays qui ont des structures un peu identiques, ou est-ce qu'au contraire vous avez vu que dans certains pays européens le

genre de structure qu'était la vôtre était inconnu ? Pourriez-vous nous dire quelques mots là-dessus ? Avez-vous eu des contacts au niveau européen, disons des quinze, plus la Suisse.

Claude-Isabelle Brelot *. L'harmonisation des diplômes nationaux à l'échelle européenne, c'est-à-dire le 3,5, 8, en langage d'initié, est un chantier qui a été ouvert en 1998 par Claude Allègre avec la formalisation avec un certain nombre de pays européens du régime des co-tutelles de thèse. La découverte de l'année 1998, à peu près au moment de la création de la MSU, a été l'identification des grosses difficultés du chantier, à quoi se sont ajoutés des changements de majorité et donc des changements de personnes dans les ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche des autres pays européens. On s'est rendu compte à ce moment-là des difficultés pratiques, des difficultés des co-tutelles, notamment, du coût financier. Ce n'est pas moi qui vais adopter un profil haut pour vous dire que toutes les thèses sont financées en sciences humaines. Il n'y avait pas de plus ardent défenseur de la priorité des sciences humaines et sociales que Claude Allègre. Je crois que monsieur Schwarzenberg a repris cette priorité, comme il l'avait trouvée au moment de son entrée en fonctions. Quelle est la difficulté ? Par exemple, à l'Université franco-allemande ou à l'université franco-italienne qui est en train de se mettre sur pied, quand la DFG alloue quatre bourses de thèse, la règle c'est que la Mission scientifique universitaire, l'école doctorale en apporte quatre. Maurice Garden est parti en nous laissant un testament spirituel : l'année prochaine, faites le suivi des écoles doctorales et examinez la question des réseaux doctoraux européens. Les réseaux doctoraux européens font rêver tout le monde, chaque école doctorale en rêve, parce que chaque école doctorale aura dix réseaux européens avec l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne[6].

Philippe Buton (?) : Pourrait-on avoir dans le prochain bulletin la liste, si elle existe, des associations d'historiens contemporanéistes sœurs des nôtres dans les pays européens ? C'était juste un problème technique que j'aurais dû poser avant.

Elisabeth du Réau : Je ne crois pas qu'elles existent. Maintenant, c'est un assez gros travail, mais on peut prendre des volontaires...

6. Depuis cet échange, sur le buget 2001, a été ouverte l'ACI Internationalisation des sciences humaines, qui a lancé un appel d'offres pour les écoles d'été à caractère international. L'ACI s'est donné pour autre objectif la création d'un annuaire.

? : Pour en revenir à la question de nos collègues du secondaire, je me souviens, je crois, il y a deux ans, on avait élu comme allocataire de recherche une étudiante qui avait été reçue au concours de recrutement. J'ai téléphoné, je ne sais plus à qui, au ministère et je vous jure que l'on m'a dit changez de personne, il faut que vous preniez quelqu'un qui n'est pas dans le secondaire, car vous n'arriverez pas à avoir un détachement. En effet, cela a été extrêmement difficile d'obtenir ce détachement ; mais finalement on l'a eu. Mais chaque année le problème se repose, j'ai dû encore faire des démarches un peu délicates pour un autre étudiant à moi qui avait eu une allocation de recherche et qui a eu le malheur d'être reçu au CAPES. Autrement dit, je crois qu'on ne peut évidemment pas avoir comme principe que quelqu'un qui loupe les concours de recrutement est destiné en priorité à la recherche ! Un deuxième point qui handicape mes collègues du secondaire : le fait qu'on doive obligatoirement demander une allocation de recherche l'année de soutenance même du DEA. C'est extrêmement délicat pour un certain nombre d'étudiants qui ont besoin de vivre, qui passent donc les concours de recrutement et puis qui ensuite sont prêts à faire des sacrifices financiers pour accepter une allocation de recherche, mais ne peuvent plus. Donc, je crois quand même qu'il y a un problème de philosophie et j'ai le sentiment très très fort qu'on tend à sacrifier nos collègues qui enseignent dans le secondaire et on a tout à fait tort. Comme vous l'avez justement dit, c'est là où j'ai appris mon métier, tout du moins je le pense.

Marie-Pierre Rey : Pour aller dans ce que vient de dire Philippe Buton, un simple témoignage. Une de mes étudiantes a eu l'agrégation, il y a plusieurs années, a donc pris un poste dans le secondaire et a commencé une thèse, depuis déjà deux ans. Elle n'obtient pas une année de congé à ses frais qu'elle demande chaque année depuis trois ans maintenant et qu'elle n'a toujours pas obtenu alors qu'elle veut simplement un congé à ses frais pour avancer ses travaux. Travaillant sur les pays étrangers, en l'occurrence la Russie, il me paraît difficile de faire ça de Paris, et on se trouve là dans une situation vraiment difficile.

Jean-Marie Wiscart : Je voudrais attirer l'attention sur un point qui ne coûterait rien au ministère. Je ne sais pas exactement comment ça se passe, mais en ce qui concerne les emplois du temps des gens qui préparent une thèse de doctorat et qui travaillent du lundi matin au samedi midi, simplement parce que le chef d'établissement a décidé que cela le dérangeait que quelqu'un prépare une thèse de doctorat. Quand j'ai préparé ma thèse, j'ai entendu : non

seulement, il vous faut l'agrégation, mais il vous faut aussi faire une thèse de doctorat que personne ne lira.

Elisabeth du Réau : Je veux simplement dire avant de passer la parole à Madame Brelot que cette question du problème de détachement de l'enseignement du second degré est une question qui a été examinée aussi par les associations de spécialistes. Nous avions déjà attiré l'attention de monsieur Àllouin sur ce problème qui se posait en particulier pour les allocations de recherche dont nous avons longuement parlé, et pour les ATER. J'ai devant moi le cas d'un doctorant qui a presque achevé sa thèse et qui donc peut témoigner. C'était un poste d'ATER n'est-ce pas ? Peut-être peut-il l'exprimer lui-même ?

? : Je peux déjà reprendre mon cursus qui témoigne de toutes les difficultés qu'on peut retrouver. Je n'ai pas eu d'allocation de DE A puisque je devais faire mon service militaire. Ensuite, j'ai réussi à avoir l'agrégation pendant mon service militaire, puis j'ai été nommé dans une zone de remplacement. On m'a demandé de faire quinze heures avec quinze classes différentes et en collaborant avec dix-sept collègues, J'ai passé mon année à l'hôtel et je faisais mon doctorat à l'hôtel. Je viens d'être nommé dans un lycée, heureusement j'ai un proviseur qui me permet d'avoir un peu de temps. Mais la thèse jusqu'à maintenant m'a coûté à peu près 100.000 francs et tout ça de ma poche. Et ça fait trois ans que je demande des postes d'ATER que je n'obtiens pas, j'arrive deuxième, troisième, etc.. parce que je n'ai pas le temps évidemment de me faire connaître aussi. Pour me faire connaître, j ' ai écrit des articles et ça fait du travail supplémentaire, donc des semaines de 70 heures et pas de vacances depuis quatre ans ou cinq ans.

Claude-Isabelle Brelot : À Jean-Marie Wiscart, je rappelle qu'il existe un texte réglementaire faisant obligation de libérer les doctorants en poste dans l'enseignement secondaire, je crois un jour par mois.

Publie : Un jour par mois, c'est une aumône !

Claude-Isabelle Brelot : Mieux vaut un jour par mois que rien. Un jour par mois, c'est la possibilité d'aller au séminaire de l'école doctorale. Si on ne met jamais en œuvre la réglementation en cours, les chefs d'établissement l'oublient. Vous êtes scandalisés de ma réponse. Les urgences sont les suivantes. Impossible d'obtenir plus d'allocations de recherche pour les sciences humaines
sans réduire un taux d'évaporation inacceptable, d'où la réforme des écoles doctorales. Dans l'immédiat, il faut aussi donner la preuve à vos présidents, et plus largement dans vos conseils scientifiques, dans vos conseils d'administration d'établissement, que les sciences humaines ne sont pas une collection de savants inutiles ou en tout cas dépourvus d'utilité sociale. Quant aux détachements, il convient d'alerter immédiatement la MSU qui sollicitera une intervention du cabinet du ministre auprès du Recteur, au vu d'un dossier bien argumenté.

LISTE DES CONTEMPORANÉISTES EN POSTE DANS LES UNIVERSITÉS FRANÇAISES PENDANT L'ANNÉE 2001-2002

Les noms qui figurent sur la liste ci-après sont ceux des collègues contemporanéistes, enseignants et enseignants chercheurs en poste dans les universités françaises (pour l'essentiel dans les UFR d'histoire ou possédant un département d'histoire), ainsi que dans les 9 IEP (tous rattachés à une université, sauf celui de Paris), les IUFM (un par académie), quelques IUT (sur les 178 IUT créés en France, seuls Dijon, Lille, Rennes, Strasbourg et Tours semblent avoir des postes d'histoire contemporaine). Seuls figurent dans cette liste les collègues en activité. La lettre O dans la colonne ADH signale les collègues qui sont membres de notre association. Les historiens affectés dans un département autre que d'histoire sont individualisés par un astérisque suivant le nom de leur université.

Du point de vue matériel la liste que nous publions procède directement de notre listing informatique. Nous sollicitons l'indulgence des utilisateurs pour les quelques abréviations qu'il a fallu conserver. La numérotation des universités a été homogénéisée en chiffres arabes.

Cette liste concerne la **situation en septembre 2001** et peut ignorer des recrutements tardifs (en particulier d'ATER, d'Allocataires couplés AC etc.) Elle a été établie sur la base des renseignements fournis par nos correspondants dans les universités. Manquent celles des Antilles-Guyane, de Corte, de La Réunion et de La Rochelle, pour lesquelles nous n'avons pas de correspondant. L'enregistrement des collègues titulaires est probablement très complet, du moins pour les UFR d'histoire, bien que l'actualisation au lendemain des vacances n'ait pas pu être faite pour certaines universités (dont Amiens, Lyon 2 et Lyon 3**,** Montpellier, Nice, Rennes 2, Toulouse, Tours). En revanche de nombreuses lacunes subsistent pour les ATER**,** AM, AMN et chargés de cours.

Pierre Saly

19/10/2001

UNIVERSITE univ	NOM	PRENOM	GRADE	ADH
Aix-Marseille 1	Chastagnaret	Gérard	Prof.	O
Aix-Marseille 1	Dubois	Colette	Prof	
Aix-Marseille 1	Guillon	Jean-Marie	Prof.	O
Aix-Marseille 1	Ilbert	Robert	Prof.	O
Aix-Marseille 1	Michel	Marc	Prof.	
Aix-Marseille 1	Mioche	Philippe	Prof.	
Aix-Marseille 1	Triaud	Jean-Louis	Prof.	
Aix-Marseille 1	Carol	Anne	MC	
Aix-Marseille 1	Domenichino	Jean	MC	
Aix-Marseille 1	Margolin	Jean-Louis	MC	
Aix-Marseille 1	Michel	Nicolas	MC	
Aix-Marseille 1	Renaudet	Isabelle	MC	
Aix-Marseille 1	Americi	Laurence	PRAG	
Aix-Marseille 1	Attard	Marie-France	Ing.	
Aix-Marseille 1	Atlan	Catherine	ATER	
Aix-Marseille 1	Bouquet	Olivier	ATER	
Aix-Marseille 1	Demusy		AMN	
Aix-Marseille 1	Lemire	Vincent	AMN	
Aix-Marseille 1	Regnard	Céline	AMN	
Aix-Marseille 1	Valenti	Catherine	ATER	
Aix-Marseille 1	Vorms	Charlotte	AMN	
Aix-Marseille 2	Allard	Paul	Prof.	
Aix-Marseille 3 -IEP	Jauffret	Jean-Charles	Prof.	O
Aix-Marseille 3 -IEP	Comor	André	MC	
Aix-Marseille-IUFM	Mencherini	Robert	Prof.	O
Aix-Marseille-IUFM	Dermendjian	Geneviève	MC	
Amiens	Audoin-Rouzeau	Stéphane	Prof.	
Amiens	Chaline	Nadine	Prof.	
Amiens	Cointet	Jean-Paul	Prof.	
Amiens	Labrusse	Rémi	Prof.	
Amiens	Chelini	Michel	MC	O
Amiens	Nivet	Philippe	MC	O
Amiens	Wiscart	Jean-Marie	MC	O
Amiens	Bellamy	David	PRAG	O
Amiens	Duménil	Anne	PRAG	

19/10/2001

UNIVERSITE univ	NOM	PRENOM	GRADE	ADH
Amiens	Saint-Gilles	Laurence	PRAG	
Amiens et IUF	Bertrand-Dorléac	Laurence	Prof.	O
Amiens-IUFM	Verneuil	Christophe	MC	O
Angers	Ostenc	Michel	Prof.	
Angers	Petit	Jacques-Guy	Prof.	O
Angers	Bard	Christine	MC	O
Angers	Caffort	Michel	MC	
Angers	Denéchère	Yves	MC	O
Angers	Marais	Jean-Luc	MC	O
Angers	Pierre	Eric	MC	O
Angers	Veysset	Nicolas	AMN	
Arras	Césari	Laurent	Prof.	O
Arras	Varaschin	Denis	Prof.	
Arras	Chélini	Michel-Pierre	MC	
Arras	Crépin	Annie	MC	O
Arras	Noël	Gilbert	MC	O
Arras	Ducrocq	Pierre	PRCE	
Arras*	Rollinat	Robert	Prof.	
Avignon	Thébaud	Françoise	Prof.	O
Avignon	Monier	Frédéric	MC	O
Avignon	Petiteau	Natalie	MC	O
Avignon	Murat	Daniel	CC	
Besançon	Marcot	François	Prof.	O
Besançon	Daumas	Jean-Claude	MC	O
Besançon	Pingué	Danièle	MC	
Besançon	Stora-Lamarre	Annie	MC	O
Besançon	Littardi	Benoît	PRAG	O
Besançon	Cuénot	Claude	ATER	
Besançon	Reynaud-Paligot	Carole	ATER	
Bordeaux 3	Agostino	Marc	Prof.	O
Bordeaux 3	Bouneau	Christophe	Prof.	O
Bordeaux 3	Guillaume	Sylvie	Prof.	O
Bordeaux 3	Jourdan	Jean-Paul	Prof.	O
Bordeaux 3	Lachaise	Bernard	Prof.	O
Bordeaux 3	Bouneau	Christine	MC	O

19/10/2001

UNIVERSITE univ	NOM	PRENOM	GRADE	ADH
Bordeaux 3	Fernandez	Alexandre	MC	O
Bordeaux 3	Lassere	Madeleine	MC	O
Bordeaux 3	Marnot	Bruno	MC	
Bordeaux 3	Moisset	Jean-Pierre	MC	
Bordeaux 3	Carribon	Carole	PRAG	
Bordeaux 3	Marache	Corinne	AM	
Bordeaux 3	Souillac	Romain	AMN	
Bordeaux 3	Trouvé	Matthieu	ATER	
Bordeaux 3	Boit	Martine	CC	
Bordeaux 3	Bonhomme	Eric	CC	O
Bordeaux 4 *	Asselain	Jean-Charles	Prof.	O
Bordeaux 4 -IEP	Bonin	Hubert	Prof.	
Bordeaux 4 -IEP	Mougel	François-Charles	Prof.	O
Bordeaux 4 -IEP	Pacteau	Séverine	MC	O
Bordeaux 4 -IEP	Taliano des Garets	Françoise	MC	
Brest	Bougeard	Christian	Prof.	O
Brest	Tranvouez	Yvon	Prof.	O
Brest	Bouthillon	Fabrice	MC	
Brest	Carluer	Jean-Yves	MC	
Brest	Cloître	Marie-Thérèse	MC	O
Brest	Paubert	André	MC	
Brest	Brunet	Philippe	PRAG	
Brest	Le Guyader	Daniel	PRAG	
Brest	Lucas	Maurice	CC	
Caen	Bée	Michel	Prof.	O
Caen	Daviet	Jean-Pierre	Prof.	
Caen	Quellien	Jean	Prof.	O
Caen	Batel	Loîc	MC	
Caen	Boivin	Michel	MC	O
Caen	Laspougeas	Jean	MC	O
Caen	Lenhof	Jean-Louis	MC	O
Cergy-Pontoise	Bossuat	Gérard	Prof.	O
Cergy-Pontoise	Brodziak	Sylvie	PRCE	
Chambery	Sorrel	Christian	Prof.	O
Chambéry	Bonafoux - Verrax	Corinne	MC	

19/10/2001

UNIVERSITE univ	NOM	PRENOM	GRADE	ADH
Clermont-Ferrand 2	Bertho-Lavenir	Catherine	Prof.	O
Clermont-Ferrand 2	Caron	Jean-Claude	Prof.	O
Clermont-Ferrand 2	Hermon-Belot	Rita	b	
Clermont-Ferrand 2	Bernard	Mathias	MC	
Clermont-Ferrand 2	Lefebvre	Pascale	MC	
Clermont-Ferrand 2	Luis	Jean-Philippe	MC	
Clermont-Ferrand 2	Massard-Guilbaud	Geneviève	MC	O
Dijon	Ronsin	Francis	Prof.	
Dijon	Wolikow	Serge	Prof.	O
Dijon	Bleton-Ruget	Annie	MC	O
Dijon	Bouchet	Thomas	MC	
Dijon	Carrez	Maurice	MC	O
Dijon	Poirrier	Philippe	MC	O
Dijon	Vigreux	Jean	MC	
Dijon	Poggioli	Morgan	AM	
Dijon	Ranc	Emmanuel	AM	
Dijon	Beauvain	Alain	CC	
Dijon	Chambarlac	Vincent	CC	
Dijon	Conia	Mireille	CC	
Dijon	Gacon	Stéphane	CC	
Dijon	Gaveau	Fabien	CC	
Dijon	Hohl	Thierry	CC	
Dijon	Milbach	Sylvain	CC	
Dijon	Pacquelin	Stéphane	CC	
Dijon*	Jobert	Philippe	Prof.	
Dijon*	Farcy	Jean-Claude	CR	O
Dijon-IUT	Berlière	Jean-Marc	Prof.	
Grenoble 2	Cassis	Youssef	Prof.	
Grenoble 2	Grange	Daniel	Prof.	O
Grenoble 2	Lescure	Jean-Claude	Prof.	O
Grenoble 2	Vial	Eric	Prof.	O
Grenoble 2	Bruneteau	Bernard	MC	O
Grenoble 2	Dalmasso	Anne	MC	O
Grenoble 2	Granet-Abisset	Anne-Marie	MC	O
Grenoble 2	Hugon	Anne	MC	

19/10/2001

UNIVERSITE univ	NOM	PRENOM	GRADE	ADH
Grenoble 2	Judet	Pierre	MC	O
Grenoble 2	Archambault	Fabien	AMN	
Grenoble 2	Baret-Bourgoin	Estelle	ATER	
Grenoble 2	Lanoriu	Jacky	CC	
Grenoble 2 -IEP	Burdy	Jean-Paul	MC	
Grenoble 2 -IEP	Dereymez	Jean-William	MC	O
Grenoble 2 -IEP	Dubesset	Mathilde	MC	O
Grenoble 2 -IEP	Lewin	Roland	MC	
Grenoble 2 -IEP	Verrax	Corinne	MC	
Le Havre	Leménorel	Alain	Prof.	
Le Havre	Barzman	John	MC	O
Le Havre	Morel	Philippe	PRAG	
Le Mans	Vivier	Nadine	Prof.	O
Le Mans	Waché	Brigitte	Prof.	O
Le Mans	Foucault	Pierre	MC	O
Le Mans	Manigand	Christine	MC	O
Le Mans -IUFM	Santamaria	Yves	MC	
Lille 2	Luirard	Monique	Prof.	O
Lille 2	Tissot	Sylviane	PRAG	
Lille 3	Eck	Jean-François	Prof	O
Lille 3	Hirsch	Jean-Pierre	Prof.	O
Lille 3	Martin	Jean	Prof.	
Lille 3	Prévotat	Jacques	Prof.	O
Lille 3	Vandenbussche	Robert	Prof.	
Lille 3	Vavasseur-Desperriers	Jean	Prof.	O
Lille 3	Barrière	Jean-Paul	MC	O
Lille 3	Chanet	Jean-François	MC	
Lille 3	de Oliveira	Matthieu	MC	
Lille 3	Ferrière le Vayer	Marc	MC	
Lille 3	Guislin	Jean-Marc	MC	O
Lille 3	Leymarie	Michel	MC	O
Lille 3	Loyer	Emmanuelle	MC	
Lille 3	Michel	Alain-René	MC	O
Lille 3	Parsis-Barubé	Odile	MC	O
Lille 3	Roger	Philippe	MC	O

19/10/2001

UNIVERSITE univ	NOM	PRENOM	GRADE	ADH
Lille 3	Tamagne	Florence	MC	
Lille 3	Balvet	Dominique	PRAG	
Lille 3	Castermans	Philippe	PRAG	
Lille 3	Suard	Vincent	PRAG	
Lille-IUT	Delmaire	Danielle	Prof.	O
Lille-IUT	Leterrier	Sophie	MC	
Lille-IUT	Tellier	Thibault	PRCE	
Limoges	Cochet	François	Prof.	O
Limoges	d'Hollander	Paul	MC	O
Limoges	Pairault	François	MC	O
Limoges	Landou	Noel	PRAG	
Limoges	Plas	Pascal	CC	
Littoral	Béthouart	Bruno	Prof.	O
Littoral	Villiers	Patrick	Prof.	
Littoral	Boniface	Xavier	MC	O
Littoral	Borde	Christian	MC	O
Littoral	Schor	Paul	ATER	
Lorient	Fillaut	Thierry	Prof.	O
Lorient	Chappé	François	MC	
Lorient	Ploux	François	MC	
Lorient et IUF	Pétré-Grenouilleau	Olivier	Prof.	O
Lyon 2	Brelot	Claude-Isabelle	Prof.	O
Lyon 2	Brunet	Guy	Prof.	
Lyon 2	Faron	Olivier	Prof.	O
Lyon 2	Fouilloux	Etienne	Prof.	O
Lyon 2	Henriot	Christian	Prof.	
Lyon 2	Mayaud	Jean-Luc	Prof.	O
Lyon 2	Prudhomme	Claude	Prof.	O
Lyon 2	Ramunni	Girolamo	Prof.	
Lyon 2	Schweitzer	Sylvie	Prof.	O
Lyon 2	Chauveau	Sophie	MC	
Lyon 2	Cornet	Christine	MC	
Lyon 2	Estier	Robert	MC	
Lyon 2	Lynch	Edouard	MC	
Lyon 2	Pelletier	Denis	MC	

19/10/2001

UNIVERSITE univ	NOM	PRENOM	GRADE	ADH
Lyon 2	Vernus	Pierre	MC	O
Lyon 2	Von Bueltzingsloewen	Isabelle	MC	
Lyon 2	Dumons	Bruno	CR	
Lyon 2	Joly	Hervé	CR	
Lyon 2 *	Guéné	Hélène	Prof.	O
Lyon 2 -IEP	Benoit	Bruno	Prof.	O
Lyon 2 -IEP	Douzou	Laurent	Prof.	
Lyon 2 -IEP	Boyer	Michel	MC	
Lyon 2 -IEP	Solchany	Jean	MC	
Lyon 3	Durand	Jean-Dominique	Pr. dét.	O
Lyon 3	Faure	Olivier	Prof.	O
Lyon 3	Ladous	Régis	Prof.	
Lyon 3	Baratay	Eric	MC	
Lyon 3	Delisle	Philippe	MC	
Lyon, -IUFM	Nourrisson	Didier	Prof.	O
Lyon, -IUFM	Zancarini-Fournel	Michelle	MC	O
Marne la vallée	Bock	Fabienne	Prof.	
Marne la vallée	Bonzon	Thierry	MC	
Marne la vallée	Debeir	Jean-Claude	MC	
Marne la vallée	Moret	Frédéric	MC	
Metz	Delbreil	Jean-Claude	Prof.	O
Metz	Schirmann	Sylvain	Prof.	
Metz	Wahl	Alfred	Prof.	O
Metz	Commaille	Laurent	MC	
Metz	Desmars	Bernard	MC	
Metz	Schaeffer	Patrick	MC	
Montpellier 1 *	Diebolt	Claude	CR	O
Montpellier 3	Amalvi	Christian	Prof.	O
Montpellier 3	Cholvy	Gérard	Prof.	O
Montpellier 3	Domergue-Cloarec	Danielle	Prof.	O
Montpellier 3	Gavignaud-Fontaine	Geneviève	Prof.	O
Montpellier 3	Iancu	Carol	Prof.	
Montpellier 3	Maurin	Jules	Prof.	
Montpellier 3	Avon	Dominique	MC	
Montpellier 3	Billard	Yves	MC	

19/10/2001

UNIVERSITE univ	NOM	PRENOM	GRADE	ADH
Montpellier 3	Coppolani	Antoine	MC	
Montpellier 3	Dumond	Lionel	MC	
Montpellier 3	Gégot	Jean-Claude	MC	
Montpellier 3	Heyriès	Hubert	MC	
Montpellier 3	Muracciole	Jean-François	MC	O
Montpellier 3	Rousseau	Frédéric	MC	O
Montpellier 3	Fourcade	Michel	PRAG	
Montpellier 3	Ait El Djoudi	Dalila	AM	
Montpellier 3	Kirschleger	Pierre-Yves	AM	
Montpellier 3 *	Dormois	Jean-Pierre	MC	O
Mulhouse	Stoskopf	Nicolas	MC	
Mulhouse	Vitoux	Marie-Claire	MC	O
Nancy 2	El Gammal	Jean	Prof.	O
Nancy 2	Metzger	Chantal	Prof.	O
Nancy 2	Roth	François	Prof.	O
Nancy 2	Brunn	Denis	MC	O
Nancy 2	Ferry	Claude	MC	O
Nancy 2	Francfort	Didier	MC	O
Nancy 2	Rothiot	Jean-Paul	MC	
Nancy 2	Thévenin	Etienne	MC	O
Nancy, -IUFM	Harbulot	Jean-Pierre	MC	
Nantes	Bozo	Frédéric	Prof.	O
Nantes	Joly	Bertrand	Prof	
Nantes	Launay	Marcel	Prof.	O
Nantes	Weber	Jacques	Prof.	O
Nantes	Fabre	Rémi	MC	
Nantes	Giorgi-Mignot	Béatrice	MC	
Nantes	Pomeyrols	Catherine	MC	O
Nantes	Tirefort	Alain	MC	
Nantes	Buron	Thierry	PRAG	
Nantes	Beloeil-Benoit	Yves-Jean	CC	
Nantes	Catala	Michel	CC	O
Nantes	Le Marec	Yannick	CC	
Nice	Schor	Ralph	Prof.	O
Nice	Hekayem	Antoine	MC	

19/10/2001

UNIVERSITE univ	NOM	PRENOM	GRADE	ADH
Nice	Huetz de Lemps	Xavier	MC	O
Nice	Panicacci	Jean-Louis	MC	
Nice	Ruggiero	Alain	MC	O
Nice	Romey	Alain	Ass	
Nice	Latil	Loredana	AM	
Nice	Mourlane	Stéphane	AM	
Nice	Scagnetti	Jean-Charles	AM	
Nice	Astor	Pierre-François	CC	
Nice	Barelli	Hervé	CC	
Nice	Basso	Jacques	CC	
Nice	Bezias	Jean-Rémy	CC	
Nice	Gastaut	Yvan	CC	O
Nice	Lacroix	Jean-Bernard	CC	
Nice	Mayaffre	Damon	CC	
Nice	Olivesi	Dominique	CC	
Nimes	Jandot	Gabriel	MC	O
Nimes	Teissier	Eric	PRAG	
Nouvelle-Caledonie	Angleviel	Frédéric	MC	O
Nouvelle-Caledonie	Abbal	Odon	CC	
Nouvelle-Caledonie	Amiot	Isabelle	CC	
Nouvelle-Caledonie	Douyère-Terrier	Christiane	CC	
Nouvelle-Caledonie	Douyère-Terrier	Christiane	CC	
Nouvelle-Caledonie	Mastalski	Gilles	CC	
Orléans	Garrigues	Jean	Prof.	O
Orléans	Attal	Frédéric	MC	
Orléans	Dauphin	Noëlle	MC	O
Orléans	Nadaud	Eric	MC	O
Orléans*	Hautcoeur	Pierre-Cyril	Prof.	
Paris 1	Boilley	Pierre	Prof	
Paris 1	Charle	Christophe	Prof.	O
Paris 1	Corbin	Alain	Prof.	O
Paris 1	Frank	Robert	Prof.	O
Paris 1	Guerra	François-Xavier	Prof.	O
Paris 1	Kaspi	André	Prof.	O
Paris 1	Marseille	Jacques	Prof.	

19/10/2001

UNIVERSITE univ	NOM	PRENOM	GRADE	ADH
Paris 1	Martin	Jean-Clément	Prof.	O
Paris 1	Michel	Bernard	Prof.	
Paris 1	Ory	Pascal	Prof.	
Paris 1	Rey	Marie-Pierre	Prof.	O
Paris 1	Rivet	Daniel	Prof.	O
Paris 1	Robert	Jean-Louis	Prof.	O
Paris 1	Andrieu	Claire	MC	O
Paris 1	Badel	Laurence	MC	O
Paris 1	Blanc-Chaléard	Marie-Claude	MC	O
Paris 1	Bosseno	Christian-Marc	MC	
Paris 1	Bouyssy	Maïté	MC	
Paris 1	Carlier	Omar	MC	
Paris 1	Chevandier	Christian	MC	O
Paris 1	Coudert	Anne	MC	
Paris 1	Dullin	Sabine	MC	O
Paris 1	Enriquez	Marco	MC	
Paris 1	Eveno	Patrick	MC	O
Paris 1	Frémigacci	Jean	MC	O
Paris 1	Georgi	Franck	MC	
Paris 1	Gervais	Céline	MC	
Paris 1	Goetschel	Pascale	MC	
Paris 1	Harter	Hélène	MC	O
Paris 1	Hidiroglou	Patricia	MC	
Paris 1	Motte	Olivier	MC	
Paris 1	Richard	Nathalie	MC	
Paris 1	Robert	Vincent	MC	
Paris 1	Rygiel	Philippe	MC	
Paris 1	Salvaing	Bernard	MC	
Paris 1	Saly	Pierre	MC	O
Paris 1	Sanson	Rosemonde	MC	O
Paris 1	Verdo	Geneviève	MC	
Paris 1	Tertrais	Hughes	PRAG	O
Paris 1	Dallo	Alain	PRAG	O
Paris 1	Martin	Martine	PRCE	
Paris 1	Rojas-Serrano	Waldo	Ass	

19/10/2001

UNIVERSITE univ	NOM	PRENOM	GRADE	ADH
Paris 1	Baby	Sophie	AC	
Paris 1	Coumel	Laurent	AC	
Paris 1	Deluermoz	Quentin	AC	
Paris 1	Durand	Pierre-Michel	AC	
Paris 1	Flonneau	Mathieu	ATER	
Paris 1	Granger	Christophe	AC	
Paris 1	Karila-Cohen	Pierre	AC	
Paris 1	Long	Véronique	AC	
Paris 1	Moine	Caroline	AC	
Paris 1	Richard	Elodie	AC	
Paris 1	Vincent	Marie-Béned.	AC	
Paris 1	Begelmann	Michèle	CC	
Paris 1	Corcy-Debray	Stéphanie	CC	
Paris 1	Durpaire	François	CC	
Paris 1	Horel	Catherine	CC	
Paris 1	Legoux	Luc	CC	
Paris 1	Saly-Giocanti	Frédéric	CC	O
Paris 1 *	Pigenet	Michel	Prof.	O
Paris 2 *	Toutain	Jean-Claude	DR	
Paris 2 *	Eck	Hélène	MC	O
Paris 3	Taveaux-Grandpierre	Karine		O
Paris 3	Allain	Jean-Claude	Prof.	O
Paris 3	Carlier	Claude	Prof.	
Paris 3	Delaunay	Jean-Marc	Prof.	O
Paris 3	du Réau	Elisabeth	Prof.	O
Paris 3	Lagny	Michèle	Prof.	O
Paris 3	Moussakova	Svetla	MC	
Paris 3	Sinda	Martial	MC	
Paris 3	Barcelo	Laurent	CC	
Paris 3	Géré	François	CC	
Paris 3 *	Mélandri	Pierre	Prof.	O
Paris 4	Barjot	Dominique	Prof.	O
Paris 4	Bled	Jean-Paul	Prof.	
Paris 4	Bussière	Eric	Prof.	O
Paris 4	Chaline	Jean-Pierre	Prof.	O

19/10/2001

UNIVERSITE univ	NOM	PRENOM	GRADE	ADH
Paris 4	Frémeaux	Jacques	Prof.	O
Paris 4	Griset	Pascal	Prof.	
Paris 4	Luc	Jean-Noël	Prof.	O
Paris 4	Mayeur	Jean-Marie	Prof.	
Paris 4	Soutou	Georges-Henri	Prof.	O
Paris 4	Tulard	Jean	Prof.	
Paris 4	Anceau	Eric	MC	O
Paris 4	Cadier - Rey	Gabrielle	MC	
Paris 4	Enders	Armelle	MC	O
Paris 4	Grondeux	Jérome	MC	
Paris 4	Husson		MC	
Paris 4	Jeannesson	Stanislas	MC	
Paris 4	Lescent-Giles	Isabelle	MC	O
Paris 4	Maelstaf	Geneviève	MC	
Paris 4	Mayeur-Jaouen	Catherine	MC	
Paris 4	Mension-Rigau	Eric	MC	O
Paris 4	Thom	Françoise	MC	
Paris 4	Williot	Jean-Pierre	MC	O
Paris 4	Dupont	Anne-Laure	PRAG	
Paris 4	Berneron	Marie-Françoise	ATER	
Paris 4	Blenner	Séverine	AM	
Paris 4	Bocquet	Jérôme	ATER	
Paris 4	Bruley	Yves	CC	
Paris 4	Dasque	Isabelle	ATER	
Paris 4	David	François	AMN	
Paris 4	Davion	Isabelle	ATER	
Paris 4	Duval	Nathalie	ATER	
Paris 4	Houté	Arnaud-Domin.	AMN	
Paris 4	Jablonka	Yvan	AMN	
Paris 4	Marin-Lamoure	Séverine	ATER	
Paris 4	Meltz	Renaud	ATER	
Paris 4	Mohamed-Gaillard	Sarah	AM	
Paris 4	Robin	Emilie	AM	
Paris 4	Romo-Navarete	Marie	AM	
Paris 4	Tort	Olivier	AMN	

19/10/2001

UNIVERSITE univ	NOM	PRENOM	GRADE	ADH
Paris 4	de l'Espinois	Jérôme	CC	
Paris 4	Pidutti	Dominique	CC	
Paris 4	Grange	Cyril	CR	
Paris 7	Nunes da Silva	Americo	Ass	
Paris 7	Forest	Alain	Prof.	
Paris 7	Goerg	Odile	Prof.	
Paris 7	Gueslin	André	Prof.	O
Paris 7	Lacroix-Riz	Annie	Prof.	O
Paris 7	Liauzu	Claude	Prof.	
Paris 7	Piel	Jean	Prof.	
Paris 7	Rajaonah	Faranirina	Prof.	
Paris 7	Wang	Nora	Prof.	O
Paris 7	Cohen	Evelyne	MC	O
Paris 7	Demartini	Anne-Emmanuell	MC	
Paris 7	Guerassimoff	Eric	MC	
Paris 7	Houbre	Gabrielle	MC	O
Paris 7	Mandé	Iassaka	MC	
Paris 7	Martini	Manuela	MC	
Paris 7	Scalabrino	Camille	MC	
Paris 7	Charton	Hélène	AMN	
Paris 7	Christen-Lécuyer	Carole	ATER	
Paris 7	Lesourd	Céline	AM	
Paris 7	Penez	Jérome	ATER	
Paris 8	Margairaz	Michel	Prof.	
Paris 8	Portes	Jacques	Prof.	O
Paris 8	Riot-Sarcey	Michèle	Prof.	O
Paris 8	Tartakowsky	Danièle	Prof.	O
Paris 8	Dorigny	Marcel	MC	
Paris 8	Gervais	Pierre	MC	
Paris 8	Lefeuvre	Daniel	MC	
Paris 8	Reneville	Marc	MC (dét	
Paris 8	Ripa	Yannick	MC	
Paris 8	Sibeud	Emmanuelle	MC	
Paris 8	Thibault	Marie-Noelle	MC	
Paris, 10	Becker	Annette	Prof.	O

19/10/2001

UNIVERSITE univ	NOM	PRENOM	GRADE	ADH
Paris, 10	Buican	Denis	Prof.	
Paris, 10	Calvo	Thomas	Prof.	
Paris, 10	Démier	Francis	Prof.	
Paris, 10	Le Beguec	Gilles	Prof.	O
Paris, 10	Lescure	Michel	Prof.	O
Paris, 10	Levillain	Philippe	Prof.	
Paris, 10	Musiedlak	Didier	Prof.	
Paris, 10	Plessis	Alain	Prof.	
Paris, 10	Ambroise-Rendu	Anne-Claude	MC	O
Paris, 10	d'Almeida	Fabrice	MC	
Paris, 10	Dard	Olivier	MC	
Paris, 10	Edelman	Nicole	MC	O
Paris, 10	Feiertag	Olivier	MC	
Paris, 10	Moret-Lespinet	Isabelle	MC	
Paris, 10	Zeraffa Dray	Danièle	MC	
Paris, 10	Carré de Malberg	Nathalie	Ass	O
Paris, 10	Sellin-Catta	Christine	Ass	
Paris, 10	Faure	Alain	Ing	
Paris, 10	Barillé	Claire	ATER	
Paris, 10	Baubeau	Patrice	ATER	
Paris, 10	Beaupré	Nicolas	ATER	
Paris, 10	Colon	David	ATER	
Paris, 10	Cronier	Emmanuelle	ATER	
Paris, 10	Galice	François	AM	
Paris, 10	Lyon-Caen	Judith	AMN	
Paris, 10	Robin-Vignat	Régine	ATER	
Paris, 10	Samson	Stéphanie	AMN	
Paris, 12	Boutry	Philippe	Prof.	
Paris, 12	Broder	Albert	Prof.	
Paris, 12	Encrevé	André	Prof.	O
Paris, 12	Lerner	Henri	Prof.	
Paris, 12	Bourillon	Florence	MC	O
Paris, 12	Touchelay	Béatrice	MC	O
Paris, 12	Rapoport	Michel	PRAG	O
Paris, 12	Cuchet	Guillaume	AMN	

19/10/2001

UNIVERSITE univ	NOM	PRENOM	GRADE	ADH
Paris, 12	Multon	Hilaire	AMN	
Paris, 13	Girault	Jacques	Prof.	O
Paris, 13	Lalouette	Jacqueline	Prof.	
Paris, 13	Backouche	Isabelle	MC	O
Paris, 13	Godineau	Laure	MC	
Paris, 13	Rousselier-Fraboulet	Danièle	MC	O
Paris, 13	Fredj	Claire	CC	
Paris, 13	Fredj	Claire	CC	
Paris, 13	Le Trocquer	Olivier	CC	
Paris, 13	Le Trocquer	Olivier	CC	
Paris, 13	Montel	Nathalie	CC	
Paris, 13	Montel	Nathalie	CC	
Paris, 13*	Foucrier	Annick	MC	O
Paris-IEP	Azéma	Jean-Pierre	Prof.	
Paris-IEP	Berstein	Serge	Prof.	O
Paris-IEP	Jeanneney	Jean-Noël	Prof.	O
Paris-IEP	Lazar	Marc	Prof.	O
Paris-IEP	Sirinelli	Jean-François	Prof.	O
Paris-IEP	Vaïsse	Maurice	Prof.	O
Paris-IEP	Brice	Catherine	MC	
Paris-IEP	Roussellier	Nicolas	MC	
Paris-IEP	Rowley	Anthony	MC	
Paris-IEP	Slama	Alain-Gérard	MC	
Paris-IEP	Grosser	Pierre	PRAG	
Paris-IEP	Kechichian	Albert	PRAG	O
Paris-IEP	Laurent	Sébastien	PRAG	O
Paris-IEP	Bantigny	Ludivine	AMN	
Paris-IEP	Léonard	Yves	ATER	
Pau	Thibon	Christian	Prof.	
Pau	Bodis	Jean-Pierre	MC	
Pau	Delobeau	Jean-Michel	MC	
Pau	Lorinet	Sylvaine	MC	
Pau	Lassus	Marianne	ATER	
Pau	Lastécouères	Christophe	ATER	
Perpignan	Cadé	Michel	Prof.	O

19/10/2001

UNIVERSITE univ	NOM	PRENOM	GRADE	ADH
Perpignan	Goger	Jean-Marcel	Prof.	
Perpignan	Marty	Nicolas	ATER	
Poitiers	Baal	Gérard	Prof.	O
Poitiers	Chauvaud	Frédéric	Prof.	O
Poitiers	Lempérière	Annick	Prof.	O
Poitiers	Nicault	Catherine	Prof.	
Poitiers	Kocher-Marbeuf	Eric	MC	
Poitiers	Kott	Sandrine	MC	O
Poitiers	Levy	Paul	MC	O
Poitiers	Michonneau	Stéphane	MC	
Poitiers	Lapalus	Sylvie	ATER	
Poitiers -IUFM	Grevy	Jérome	MC	O
Polynésie française	Binoche	Jacques	Prof.	O
Polynésie française	Regnault	Jean-Marc	MC	
Polynésie française	Audigier	François	PRAG	O
Polynésie française	Charpentier	Michel	PRAG	
Reims	Buton	Philippe	Prof.	O
Reims	Genet-Delacroix	Marie-Claude	Prof.	O
Reims	Lakroum	Monique	Prof.	
Reims	Gugelot	Frédéric	MC	
Reims	Boulanger	Jean-François	PRAG	
Reims	Branche	Raphaelle	ATER	
Reims-IUFM	Delaplace	Marc	MC	
Rennes 2	Geslin	Claude	Prof.	O
Rennes 2	Kalifa	Dominique	Prof.	
Rennes 2	Lagrée	Michel	Prof.	
Rennes 2	Nicolas	Michel	Prof.	
Rennes 2	Sainclivier	Jacqueline	Prof.	O
Rennes 2	Capdevila	Luc	MC	
Rennes 2	Cocaud	Martine	MC	
Rennes 2	Garçon	Anne-Françoise	MC	O
Rennes 2	Harismendy	Patrick	MC	O
Rennes 2	Hery	Evelyne	MC	O
Rennes 2	Joly	Vincent	MC	
Rennes 2	Nicolas	Gilbert	MC	

19/10/2001

UNIVERSITE univ	NOM	PRENOM	GRADE	ADH
Rennes 2	Tanguy	Jean-François	MC	O
Rennes 2	Boissière	Cédric	PRAG	O
Rennes 2	Derrien	Pierre	PRAG	O
Rennes 2	Pierre	Patrick	CC	
Rennes 2-IUT	Rouquet	François	MC	O
Rennes-IUFM	Guyvarc'h	Didier	MC	
Rennes-IUFM	Lucas	Nicole	PRAG	
Rouen	Boudon	Jacques-Olivier	Prof.	O
Rouen	Marec	Yannick	Prof.	O
Rouen	Sohn	Anne-Marie	Prof.	O
Rouen	Dumoulin	Olivier	MC	
Rouen	Pasteur	Paul	MC	
Rouen	Perriaux	Anne-Sophie	MC	
Rouen	Tournès	Ludovic	MC	
Rouen	Vimont	Jean-Claude	MC	O
Rouen	Rolland-Simion	Monique	PRAG	
Rouen	Shor		ATER	
Saint-Etienne	Delpal	Bernard	Prof.	
Saint-Etienne	Berger	Gérard	MC	
Saint-Etienne	Carrier-Reynaud	Brigitte	MC	O
Saint-Etienne	Ter Minassian	Taline	MC	
Strasbourg 2	Baechler	Christian	Prof.	O
Strasbourg 2	Hau	Michel	Prof.	O
Strasbourg 2	Bourguinat	Nicolas	MC	
Strasbourg 2	Fisera	Vladimir	MC	
Strasbourg 2	Igersheim	François	MC	
Strasbourg 2	Maurer	Catherine	MC	O
Strasbourg 2	Rogers	Rebecca	MC	
Strasbourg 2	Grandhomme	Jean-Noël	PRAG	
Strasbourg 2	Bocholier	François	AMN	
Strasbourg 3-IEP	Fabreguet	Michel	Prof.	
Strasbourg 3-IEP	Piétri	Nicole	Prof.	O
Strasbourg 3-IEP	Rolland	Denis	Prof.	
Strasbourg 3-IEP	Clément	Jean-Louis	MC	O
Strasbourg 3-IHEE	Bitsch	Marie-Thérèse	Prof.	O

19/10/2001

UNIVERSITE univ	NOM	PRENOM	GRADE	ADH
Strasbourg 3-IHEE	Romer	Jean-Christophe	Prof.	
Strasbourg-IUT	Cassoly	Anne-Marie	MC	
Toulouse 1-IEP	Loubet del Bayle	Jean-Louis	MC	
Toulouse 1-IEP	Naud Lacoue-Labarth	Isabelle	MC	
Toulouse 2	Cabanel	Patrick	Prof.	O
Toulouse 2	Cazals	Rémy	Prof.	
Toulouse 2	Fine	Agnès	Prof.	
Toulouse 2	Pech	Rémy	Prof.	O
Toulouse 2	Pervillé	Guy	Prof.	O
Toulouse 2	Rives	Jean	Prof.	
Toulouse 2	Soulet	Jean-François	Prof.	
Toulouse 2	Thomas	Jack	Prof.	
Toulouse 2	Amrane-Minne	Daniele-Djamila	MC	O
Toulouse 2	Berdah	Jean-François	MC	
Toulouse 2	Chaperon	Sylvie	MC	
Toulouse 2	de Lafargue	Bertrand	MC	
Toulouse 2	Depretto	Jean-Paul	MC	
Toulouse 2	Eckert-Dulucq	Sophie	MC	
Toulouse 2	Février	Jean-Marc	MC	
Toulouse 2	Marin	Richard	MC	
Toulouse 2	Olivier	Jean-Marc	MC	
Toulouse 2	Sangoï	Jean-Claude	MC	O
Toulouse 2	Sie	Jean	MC	
Toulouse 2	Zytnicki	Colette	MC	
Toulouse 2	Cantier	Jacques	PRAG	
Toulouse 2	Foro	Philippe	PRAG	
Toulouse 2	Arrighi	Paul	ATER	
Toulouse 2	Compagnon	Olivier	ATER	
Toulouse 2	Le Naour	Jean-Yves	ATER	
Toulouse 2	Boscus	Alain	CC	
Toulouse-IUFM	Grezes-Rueff	François	MC	
Toulouse-IUFM	Malo	Eric	PRAG	
Tours	Cointet	Michèle	Prof.	O
Tours	Pinol	Jean-Luc	Prof.	O
Tours	Aprile	Sylvie	MC	O

19/10/2001

UNIVERSITE univ	NOM	PRENOM	GRADE	ADH
Tours	Chassaigne	Philippe	Prof	O
Tours	Moine	Jean-Marie	MC	
Tours	Largeault	Jean-Marc	PRAG	
Tours-IUT	Koulanssis		MC	
Tours-IUT	Mercier	Lucien	MC	
Valenciennes	Kondratieva	Tamara	Prof.	
Valenciennes	Petillon	Chantal	MC	O
Valenciennes	Messaoudi	Alain'	PRAG	
Valenciennes	Malandain	Gilles	AMN	
Vers. St-Quentin	Mollier	Jean-Yves	Prof.	O
Vers. St-Quentin	Omnes	Catherine	Prof.	O
Vers. St-Quentin	Cooper-Richet	Diana	MC	O
Vers. St-Quentin	de Baecque	Antoine	MC	
Vers. St-Quentin	Matard-Bonucci	Marie-Anne	MC	
Vers. St-Quentin	Vadelorge	Loïc	MC	
Vers. St-Quentin	Yon	Jean-Claude	MC	O
Vers. St-Quentin	Aubrun	Juliette	PRAG	O
Vers. St-Quentin	Martin	Laurent	AMN	
Vers.-St-Quentin	Delporte	Christian	Prof.	O

TABLE DES MATIÈRES

▪ Composition du bureau

▪ Le mot de la présidente

▪ **Conférence de la matinée du 18 novembre 2000** :
- Intervention de Claude-Isabelle Brelot
- Débat

▪ Liste des eontemporanéistes en poste dans les universités françaises pendant Tannée universitaire 2001-2002

Elisabeth du Réau, Présidente
32, rue La Fontaine, 75016 Paris

Jean El Gammal, Secrétaire général
95, bd Beaumarchais, 75003 Paris

Manigand Christine, Trésorière
6, avenue de Lowendal, 75007 Paris

Pierre Saly, Responsable de l'annuaire 20, bd Saint-Germain, 75005 Paris

Noëlle Dauphin, Responsable du *Bulletin*
6, place Royale, 78000 Versailles